2023
2025

Plan stratégique






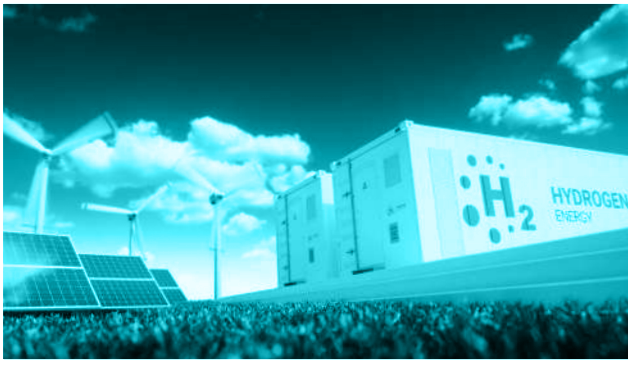

IDETA

Agence de Développement Territorial

ER : Christophe Bonchoux - Agence de Développement Territorial IDETA • Édition décembre 2022
Illustrations : © Wapict, S. Dhote, Veko, C. Cardon, Agence Appa, anaelb.com, IDETA, F. Leriche, S. Schmitt, GlobalView, H&V Holoffe Vermeersch Architecture, J. Verbeke, Tank, Freepik, Visitwapi, SDGs, F. Struzick, A. Cibot, L. Van den Eynde.

2023
2025

Plan stratégique

Table des matières

1 Édito

Ce nouveau plan stratégique trace les nouvelles orientations que suivra IDETA pour la période 2023-2025. En place depuis début septembre 2022, la nouvelle équipe de direction menée par Christophe Bonchoux sera garante de la continuité des actions entamées et porteuse de nouveaux projets nécessaires au développement de la Wallonie picarde. Avec l'ensemble des collaborateurs d'IDETA, elle s'est fixé comme objectif de renforcer la dynamique territoriale positive.

Si notre plan stratégique se veut résolument optimiste et constructif, sa concrétisation sera toutefois liée aux incertitudes géopolitiques et économiques que nous connaissons actuellement et au résultat des appels à projets européens et wallons lancés courant 2022.

Le travail d'IDETA a beaucoup évolué ces dernières années. Nous avons démontré à quel point nous étions en mesure nous adapter, tant dans notre core business d'origine que dans les nouvelles missions qui sont les nôtres aujourd'hui.

Les défis auxquels la Wallonie picarde doit faire face sont de taille. Nous devrons trouver de nouvelles réponses, faire preuve d'agilité. Mais IDETA est prête à relever le défi : en tant qu'agence de développement territorial, nous mettrons l'expertise et les talents de nos équipes au service d'une Wallonie picarde forte, durable et rayonnante.

Nous renforcerons l'ancrage du développement durable dans notre ADN. Nous conjuguerons le développement de la Wallonie picarde avec des actions concrètes qui répondent à une série de besoins sociaux tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Si nos atouts sont nombreux, nous savons que la course sera ponctuée de beaucoup d'obstacles. Nous les franchirons ensemble, un par un. Jouer collectif, créer des alliances vertueuses, nous permettra de garder le cap et d'appréhender toutes les transitions pour construire ensemble la Wallonie picarde de demain.

Et ce travail, nous le ferons tous ensemble : communes, entreprises, citoyens et tous les acteurs de bonne volonté qui veulent contribuer à l'avenir de notre région.

BRUNO LEFEBVRE
PRÉSIDENT

2 Bilan du plan stratégique 2020-2022

Si la période 2020-2022 a été marquée par la crise sanitaire et se clôture dans un contexte économique difficile, l'Agence de Développement Territorial IDETA est parvenue à maintenir une véritable dynamique de territoire. La diversification de ses activités, l'innovation et l'agilité de ses équipes mais aussi les synergies avec les autres acteurs du territoire lui ont permis d'amortir l'impact de ce climat incertain.

DES INVESTISSEMENTS ET DES TALENTS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Les investissements importants réalisés par IDETA dans l'aménagement et l'équipement de parcs d'activités économiques et de bâtiments d'entreprises permettent de répondre à l'intérêt marqué des investisseurs pour la Wallonie picarde. Pas moins de 32 dossiers d'implantation d'entreprises ont ainsi été bouclés durant la période, ce qui représente 56 hectares de terrains industriels commercialisés et à terme près de 1300 emplois potentiels. Avec une centaine d'entreprises totalisant environ 350 emplois effectifs, hébergées dans les halls industriels et centres d'entreprises, IDETA confirme la pertinence de sa stratégie de développement économique.

En matière d'aménagement territorial et de services aux communes, la période écoulée a été intense aussi pour les architectes et urbanistes d'IDETA qui ont mobilisé tous leurs talents pour gérer au total 70 dossiers en phase d'étude, de montage financier ou de mise en œuvre. Une collaboration étroite et sur le long terme avec les communes concernées, qui représente un investissement total de plus de 157 millions d'euros en faveur de la qualité du cadre de vie dans la région.

UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE NÉCESSAIRE ET PORTEUSE

Hausse du prix des matières premières, pénurie de candidats pour les postes vacants, problèmes de sources de financement… A l'instar de nombreuses entreprises, IDETA subit toutefois les conséquences d'un contexte économique difficile. A ce titre, l'Agence est soucieuse de renforcer son partenariat avec les deux autres intercommunales de Wallonie picarde, IEG et Ipalle avec qui elle partage le même objectif : favoriser l'essor de la région. Des projets concrets tels qu'Entreprendre.wapi, l'Agence de Stimulation économique qui regroupe IDETA, IEG, la CCI Wapi, Wapinvest et l'Ee-Campus renforcent cette dimension partenariale. Avec 190 startups et entreprises accompagnées sur les trois ans, dans des thématiques porteuses telles que la transition numérique et énergétique, l'économie circulaire, le circuit court ou encore l'agro-alimentaire, Entreprendre.wapi est devenu l'outil de référence en matière de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets et des PME en Wallonie picarde.

Créée fin 2021 en partenariat avec Luminus, EOL'Wapi est un autre exemple de cette dynamique territoriale. La filiale commune d'Ipalle et d'IDETA doit renforcer le développement de l'éolien en Wallonie picarde et optimiser la gestion de leurs actifs éoliens respectifs. Avec un portefeuille de 58 éoliennes, un réseau de 20 stations-service CNG, 2 unités de production d'hydrogène vert en projet sur le territoire et une volonté de généraliser le concept de communautés d'énergie renouvelable tant dans les parcs d'activités que dans les communes, IDETA inscrit la Wallonie picarde dans une transition énergétique volontariste. Une politique qui porte ses fruits puisque l'Agence assure à ses communes affiliées des dividendes à hauteur 19 millions d'euros pour la période 2020-2022.

UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE

Désigné par le Conseil d'Administration du 17 juin 2022, Christophe Bonchoux a été nommé Directeur Général d'IDETA et succède ainsi à Pierre Vandewattyne. La nouvelle équipe de direction s'est fixé comme objectif de poursuivre la dynamique positive enclenchée et de mettre l'expertise et les talents des équipes d'IDETA au service d'une Wallonie picarde forte, durable et rayonnante. Elle renforcera les partenariats pour optimiser ses actions et capitaliser sur les atouts de la Wallonie picarde.

Bilan 2020-2022

INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL AUX ENTREPRISES

75 ha
terrains industriels commercialisables

6 halls relais
construits

1 centre d'entreprises
construit

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

19,1 millions €
dividendes versés en 3 ans

20
stations-service CNG ENORA

Participation dans 58 éoliennes
réparties dans 17 parcs éoliens
= 25,3 Mégawatts d'énergie verte

\+ Développement des communautés d'énergie renouvelables dans les parcs d'activité économique et dans les communes

SERVICES AUX ENTREPRISES

56 ha
commercialisés

32
implantations industrielles

+ de 1300
emplois créés/consolidés

190
startups et entreprises accompagnées

QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET VALORISATION DU TERRITOIRE

43 contrats projets
In House en cours d'exécution = 156 millions € d'investissements subsidiés

27 études
initiées, en cours, réalisées représentant un budget de 521.000 €

12 projets privés
accompagnés

3 Contexte et perspectives

Le nouveau plan stratégique 2023-2025 s'inscrit dans un contexte de transitions multiples.

Comme les autres territoires, la Wallonie picarde doit accélérer encore sa transition énergétique et numérique. Les communes devront s'adapter aux défis climatiques et socio-économiques pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants et rester attractives.

La crise impacte les finances de la Wallonie, des communes et des structures supra communales. Les terrains industriels se raréfient. La création d'emplois et de valeur ajoutée dans le respect de l'environnement et du bien-être du citoyen est plus que jamais la priorité.

Les attentes des entreprises et des citoyens ont changé, les normes de qualité ont gagné en importance. Le 'client' – les communes, les entreprises et les citoyens - est au centre de l'action ; la question de sa confiance est fondamentale. Nous poursuivrons notre travail pour accélérer la mutation du modèle économique d'IDETA visant à compenser progressivement la vente d'actifs par la vente de services.

La **capacité d'innovation et d'adaptation** des équipes d'IDETA sera un défi permanent pour conforter et optimiser nos actions au bénéfice d'une Wallonie picarde forte, durable et rayonnante. Nous renforcerons nos partenariats avec les acteurs clés du territoire pour optimiser nos actions et capitaliser sur les atouts du bassin de vie.

La Wallonie picarde bénéficie d'un riche patrimoine naturel, historique et architectural. Nos communes sont à taille humaine et se mobilisent pour offrir un **cadre de vie de qualité** à leurs habitants.

La **situation de notre territoire au cœur de l'Europe** et son accès aux grands axes autoroutiers européens sont des critères attractifs et déterminants pour les nombreuses entreprises qui choisissent de s'installer. Le Brexit et la pandémie ont ainsi poussé de nombreuses entreprises logistiques et agro-alimentaires à se relocaliser dans notre région pour une meilleure performance de leur flux. Nous leur offrons des infrastructures et des espaces de qualité. Ces entreprises renforcent notre tissu économique qui est dynamique et innovant, composé d'entreprises de talents, à forte valeur ajoutée, certaines étant leader dans leur domaine.

À l'heure où l'énergie est au cœur de toutes les préoccupations, la Wallonie picarde s'affirme comme un **territoire pilote en matière de production d'énergies renouvelables**. A lui seul, le développement éolien auquel participe IDETA représente pas moins de 58 éoliennes, soit l'équivalent de la consommation de près de 18 000 ménages. Le renforcement des partenariats conclus avec des acteurs industriels reconnus permet d'amplifier le potentiel de développement d'un mix énergétique au bénéfice des communes, des entreprises et des citoyens.

Avec un enjeu à la fois économique, environnemental et social, l'action pour le **développement durable** se joue sur tous les fronts et est une nécessité. En 2021, un diagnostic posé par la Wallonie a révélé, au global, un impact positif net de nos activités et actions sur la plupart des 17 Objectifs de Développement Durable. Parce que nous devons nous améliorer sur certains aspects mais aussi aller plus loin dans cette démarche vertueuse, nous implémenterons au cours de la période 2023-2025 une stratégie durable et mesurerons nos performances. Le renforcement de notre culture de l'entreprise et les valeurs partagées par l'ensemble de nos collaborateurs contribueront à l'implémentation de ces nouvelles préoccupations au sein de l'ADN d'IDETA.

Les nombreux projets structurants menés par IDETA sont de beaux exemples des principes qui nous guident. Ils s'inscrivent dans une vision territoriale de développement, renforcée par des partenariats solides entres les acteurs institutionnels et économiques. Ces projets sont la concrétisation de **l'expertise et des talents des collaborateurs d'IDETA** et le fruit d'un formidable travail qui mobilise à la fois nos équipes, les communes, les entreprises, les citoyens et la Wallonie. Ils reflètent le dialogue constructif entre les acteurs communaux et supra communaux et notre état d'esprit : celui du **jouer collectif pour être plus fort et réussir ensemble**.

Les 6 axes du plan stratégique 2023-2025

1. Soutenir la création d'emplois et de valeur ajoutée de manière durable et raisonnée

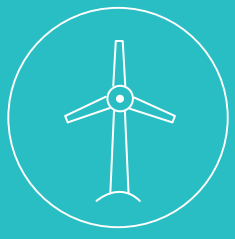

2. Accélérer la transition énergétique de la Wallonie picarde

3. Accompagner les communes dans leur adaptation aux défis climatiques et socio-économiques pour améliorer la qualité de vie et leur attractivité

4. Accélérer la numérisation du territoire, de ses communes et de ses entreprises

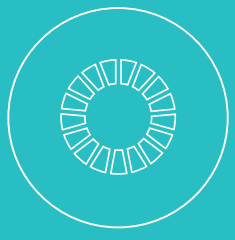

5. Contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable

6. Favoriser la mise en place d'une organisation propice au déploiement et la valorisation des talents, basée sur le respect des valeurs et le bien-être des collaborateurs








FLANDRIEN CHALLENGE
KLUISBERG
730 M
8 % AVG
14 % MAX








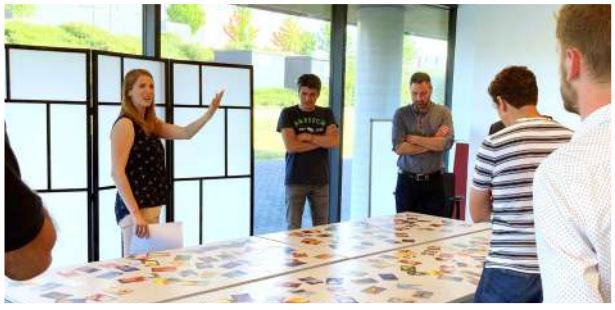


4 Mission et valeurs

En tant qu'agence de développement territorial, nous mettons l'expertise et les talents de nos équipes au service d'une Wallonie picarde forte, durable et rayonnante.

Nos actions et services seront guidés par le respect de 5 valeurs portées par le Comité de Direction :

ENGAGEMENT

S'impliquer et s'investir dans la fonction. Véhiculer en interne et en externe une image positive d'IDETA et de la Wallonie picarde. En tant qu'ambassadeur, communiquer sur sa mission/sa fonction et son utilité pour le territoire.

PROFESSIONNALISME

Être orienté(e) résultats, rigoureux(se) et consciencieux (se). Force de proposition, trouver des solutions et saisir les opportunités d'amélioration de ses compétences pour contribuer aux objectifs stratégiques d'IDETA.

AGILITÉ

Faire preuve d'ouverture d'esprit, de flexibilité et de capacité d'adaptation aux changements. Comprendre et répondre aux besoins des clients (internes/externes). S'approprier les évolutions positives, en cohérence avec les objectifs stratégiques d'IDETA.

TRANSPARENCE

Communiquer de façon transparente auprès des collègues, partenaires, clients sur les missions, les projets et leur avancée. Remplir sa mission dans le respect des valeurs de l'intercommunale.

JOUER COLLECTIF

Être à l'écoute et collaborer spontanément avec les collègues. Partager ses connaissances avec l'équipe. Soutenir la transversalité en créant des synergies. Être constructif et participer au maintien d'une ambiance positive dans le respect mutuel.

5 Axes stratégiques

Axe 1 - Soutenir la création d'emplois et de valeur ajoutée de manière durable et raisonnée

La raréfaction des terrains dédiés au développement économique et la nécessité grandissante d'une utilisation rationnelle des espaces non encore urbanisés se sont confirmées ces dernières années. Le développement de nouveaux parcs plus petits en extension des parcs historiques ainsi que la réhabilitation d'anciennes friches industrielles restent donc des enjeux majeurs.

Si la conception des parcs d'activité économique dits de « première génération » était principalement concentrée sur la mise à disposition d'espaces, la préoccupation actuelle est d'aménager des parcs qualitatifs, répondant aux critères de mobilité et d'environnement attendus par les entreprises. Redynamiser les anciens parcs d'activité doit permettre d'éviter une migration des entreprises vers des sites plus récents et mieux adaptés, contraire à la politique actuelle de limitation de la consommation des terres agricoles.

1.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL - RENFORCER L'OFFRE DE SOLUTIONS D'IMPLANTATIONS À DESTINATION DES ENTREPRISES

- Au cours des trois prochaines années, nos **réalisations** s'orienteront vers la mise en œuvre du parc d'activité économique de Pecq Pont Bleu et de parcelles opérationnalisables dans le foncier d'IDETA. Selon l'ampleur de l'enveloppe de subsides obtenue, nous lancerons le chantier de réhabilitation de la friche industrielle des Ateliers Louis Carton (ALC) où sera créé le Technopôle d'Economie circulaire en Wallonie picarde.

  Au total, ce sont 30 ha qui seront mis en commercialisation pour 2025 pour un budget estimé à 11.000.000€ à savoir :

  - PAE de Pecq Pont Bleu : 17ha
  - PAE de Tournai Ouest 3 finalisation de la 1ère phase d'aménagement : 10,5ha
  - PAE de la Sucrerie à Frasnes : 2,5ha

- Préparation des futurs chantiers

  Les procédures d'aménagements du territoire, d'expropriation et d'acquisition pourront être finalisées au cours de la période 2023-2025 pour le développement de Leuze Europe 3 et de la deuxième phase de Tournai Ouest 3, soit une superficie de l'ordre de 30 ha nets.

- Études d'aménagement du territoire pour des développements futurs de parcs d'activité

  Les Plans Prioritaires de 2004, Prioritaires Bis de 2008 ainsi que leur réévaluation de 2010 avaient identifié un besoin en terrains à vocation économique de l'ordre de 200 ha. Bien qu'à ce jour, les pôles structurants de Polaris, Tournai Ouest 3, Leuze Europe 2 ont pu être mis en œuvre en grande partie, il persiste encore un déficit de terrains disponibles pour l'implantation de nouvelles entreprises.

  Afin d'y remédier, les procédures de marché publics relatives aux études d'aménagement du territoire ont été initiées en 2021 pour envisager trois extensions de parcs d'activité présentant un potentiel élevé de développement économique.

  Ces implantations sont soutenues par les communes sur lesquelles elles sont prévues.

Il s'agit de :

- L'extension du PAE de Bernissart. Il bénéficie d'une localisation adéquate pour le développement du transport via la voie d'eau grâce à son implantation en bordure d'un nouveau quai en cours de réalisation par le SPW MI, et potentiellement via la voie de chemin de fer également située à la périphérie.
- L'extension du PAE de Lessines Ouest qui bénéficie désormais d'une nouvelle voirie offrant un accès direct vers l'autoroute A8. Il s'agit d'un pôle important pour le développement de l'industrie pharmaceutique.
- L'extension du PAE de la Sucrerie à Frasnes, très prisé par les investisseurs.

Ces études liées aux modifications de plan de secteur devraient aboutir en 2025 s'il n'y pas d'opposition aux projets de la part des riverains et des diverses administrations devant remettre un avis sur le dossier. Parallèlement, nous poursuivrons nos démarches pour l'aménagement de la Delta Zone à Antoing, ainsi que la prospection d'implantations possibles pour le développement de nouvelles zones d'activités économiques en Wallonie picarde.

1.2. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - CONSOLIDER L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS LES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Afin de renforcer la dynamique entrepreneuriale de la Wallonie picarde, nos parcs d'activité doivent être attractifs et offrir des infrastructures d'accueil qualitatives et fonctionnelles aux jeunes entreprises. Le pôle de Leuze Europe 2 sera ainsi renforcé par la création de six halls relais modulables. Les infrastructures d'accueil du PAE La Sucrerie de Frasnes seront complétées par la réhabilitation d'un ancien atelier en deux halls relais. La hausse extraordinaire des prix des matières premières que nous connaissons actuellement pourrait nous amener à revoir le calendrier et/l'ampleur de ses investissements.

Ces deux projets tenteront, si le modèle économique le permet, d'être exemplaires dans l'utilisation de matériaux biosourcés, c'est-à-dire « réapprovisionnés » en permanence par une agriculture et une sylviculture responsable. De même, leur construction pourrait intégrer des composants réemployés.

1.3. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - METTRE À DISPOSITION DES COMMUNES L'EXPERTISE ACQUISE PAR IDETA EN MATIÈRE DE CRÉATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES

Forts de notre expertise dans la création d'infrastructures de développement économique, nous renforcerons notre disponibilité en maîtrise d'ouvrage pour les communes de Wallonie picarde. Les compétences d'IDETA en cette matière concernent les procédures d'aménagement du territoire, ainsi que la maitrise d'ouvrage, la conception et l'exécution des infrastructures économiques.

1.4. OBJECTIF OPÉRATIONNEL – MAXIMISER L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES DANS LES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

IDETA intensifiera sa stratégie de prospection et d'attraction d'investisseurs pour soutenir la croissance du territoire, avec l'objectif de commercialiser 50 ha sur les 3 ans et de participer à la création/consolidation de près de 1500 emplois.

1.5. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - AUGMENTER LE TAUX D'OCCUPATION DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Nos équipes maintiendront des services de qualité pour atteindre un taux d'occupation de 90 % dans les halls relais et de 80 % dans les espaces de bureaux.

1.6. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - RENFORCER LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENTREPRISES ET L'ANIMATION ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

LES ACTIONS VISÉES PAR ENTREPRENDRE.WAPI

La Sowalfin est devenu l'outil régional unique en matière de financement et d'accompagnement. Elle doit améliorer la lisibilité de l'offre de services à destination des entrepreneurs wallons, supprimer les chevauchements et permettre d'avoir une approche plus intégrée des dossiers.

La Sowalfin coordonne la mise en place de sept portefeuilles, tous répondant à la même logique d'action focalisée sur la réponse aux besoins des entreprises. Tous ces portefeuilles tirent leurs fondements de constats et recommandations internationaux (UE, OCDE) et wallons (DPR, Plan de Relance, autres textes spécifiques...) mettant en évidence des atouts à optimiser et/ou des faiblesses à corriger. La stratégie des différents portefeuilles identifie clairement les apports concrets aux bénéficiaires finaux permettant, de manière consolidée, de participer aux objectifs macro au niveau de la région.

Comme ailleurs en Wallonie, l'opérationnalisation de la stratégie se réalise en Wallonie picarde par Entreprendre.wapi en activant, sur une base individualisée, des produits d'accompagnement issus du Référentiel des produits. La qualité des actions de terrain menées par le partenariat créé au niveau du portefeuille est prioritaire pour la Sowalfin et pour Entreprendre.wapi, leur engagement est garanti par la signature de la « charte partenariale ». L'action d'Entreprendre.wapi s'articule autour de 4 axes pour lesquels des demandes de subsides FEDER ont été introduites :

- Expérimentation, test et prototypage rapide en Wallonie picarde
- Accompagnement à la création (porteurs de projets et jeunes entreprises)
- Accompagnement à la croissance et au développement des entreprises
- Bas Carbone-Soutien des entreprises vers l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources

EXPÉRIMENTATION, TEST ET PROTOTYPAGE RAPIDE EN WALLONIE PICARDE (NÉO-HUB DE WALLONIE PICARDE)

Le paysage entrepreneurial wallon picard, composé d'un maillage de petites et moyennes entreprises innovantes, permet une plus grande agilité quant aux fluctuations du marché. Toutefois, celles-ci manquent des moyens et sont moins nombreuses et moins développées notamment suite à la trop faible présence d'acteurs locaux universitaires et scientifiques.

En intervenant très tôt dans le processus entrepreneurial, et en permettant d'expérimenter rapidement, la créativité, l'entreprenariat et l'innovation ainsi que les dynamiques de test marché, d'usage et de prototypage seront soutenus, permettant aussi de pallier le manque le déficit structurel d'universités et de pôles de compétitivité, et d'apporter une réponse aux difficultés du territoire.

Face à ces enjeux, les actions menées au sein de Technicité qui regroupe tant l'infrastructure et les équipements que la communauté de porteurs de projets et entrepreneurs, auront pour objectifs :

- Stimuler la fibre entrepreneuriale dans la région
- Augmenter le "pipe" d'idées entrepreneuriales challengées pour renforcer le vivier entrepreneurial local. Il s'agit donc d'être un lieu catalyseur d'idées et déclencheur de projets entrepreneuriaux.
- Challenger très tôt les idées, par la confrontation au marché et le testing, pour permettre aux porteurs de détecter rapidement le potentiel de celles-ci. Cela permettra d'arrêter tôt les idées « non- porteuses » et de maximiser le potentiel de développement des idées porteuses
- Faire percoler les méthodes agiles d'innovation et d'expérimentation dans le développement des projets.

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION (PORTEURS DE PROJETS ET JEUNES ENTREPRISES)

Dans le cadre de la stratégie wallonne d'accompagnement à la création, Entreprendre.wapi propose un accompagnement pertinent et efficace découpé en trois phases matérialisées par un diagnostic 360° permettant la construction d'un plan d'actions.

Celui-ci mènera au suivi global dans le processus de création, de la conception à la création de l'activité, articulé autour de livrables diagnostics et de suivis pré-création, pré-création spécifique et post-création.

L'accompagnement a pour objectif principal la création d'entreprises viables, rentables et pérennes qui contribueront à la densification du tissu économique de WAPI ainsi que l'amélioration de la compétitivité des entreprises nouvellement créées et du taux de pérennité de celles-ci. Pour répondre à la stratégie locale et aux problématiques spécifiques du territoire, le pôle Création vise à :

- Capitaliser les mécanismes toujours existants ;
- Stimuler et faciliter l'installation des entreprises sur son territoire ;
- Stimuler l'esprit d'entreprise et une culture enthousiasmante de l'entrepreneuriat durant la phase de pré et post lancement ;
- Veiller à l'attractivité de projets et entreprises en création sur la zone.

ACCOMPAGNEMENT À LA CROISSANCE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Ayant pour objectif de soutenir la croissance des entreprises du territoire avec un focus particulier sur les secteurs stratégiques (la logistique, le numérique et l'agroalimentaire), Entreprendre.wapi poursuit ses actions d'accompagnement

et de valorisation des entreprises en s'appuyant sur son expertise, son expérience, les techniques et outils innovants, la valorisation du réseau de partenaires privés et publics, le partage de connaissances et d'expériences entre acteurs et l'adoption d'approches collaboratives.

Basé sur le « diagnostic entreprise existante » et le « cahier de suivi », l'accompagnement sera structuré autour de 8 piliers de croissance qui permettront d'identifier et documenter les actions de développement prioritaires à mener et d'en assurer le suivi.

Le ciblage et la sélection des entreprises à accompagner se fait en étroite collaboration avec le réseau de partenaires tant prives (banques, business Angels, comptables, etc.) que publics (investis, pôles de compétitivité, clusters, centres de recherche, etc.). Ces partenaires joueront le rôle d'ambassadeurs et présenteront les services d'accompagnement aux entreprises clés du territoire.

Parmi les objectifs principaux, on retrouve entre autres :

- L'accompagnement des entreprises de tous secteurs et de tailles variables mais avec un focus particulier sur les secteurs stratégiques de Wallonie picarde à savoir : l'agroalimentaire, la logistique et le numérique.
- La facilitation de l'accès au financement.
- L'accompagnement des entreprises à accéder aux marchés internationaux (AWEX).
- La valorisation de l'innovation et le potentiel créatif.
- Le développement et le renforcement des synergies entre acteurs publics et privés.

ACCOMPAGNEMENT BAS CARBONE

Partant du constat que les entrepreneurs manquent de connaissance et de compréhension des enjeux bas-carbone, du principe de l'économie circulaire, des outils wallons existants et qu'ils manquent de temps pour s'y pencher, Entreprendre.wapi, en s'engageant dans le programme d'accompagnement bas carbone/économie circulaire, prévoit de :

- Renforcer les démarches pro-actives d'information, de conscientisation et de sensibilisation des TPE/PMEs ;
- S'intégrer dans un réseau de référents sous la coordination de la Sowalfin permettant d'amplifier les impacts pour le tissu économique wallon et de collaborer efficacement avec d'autres opérateurs économiques ;
- Mettre en œuvre des projets bas carbone au sein des entreprises, etc.
- Pérenniser et accroitre l'intégration des différents services d'accompagnement d'Entreprendre.wapi afin de proposer des services d'accompagnement inscrits dans la durée et de stimuler de nouveaux projets d'investissements durables.

Globalement, les pratiques en économie circulaire et les projets d'efficience énergétique contribuent à la création de valeur et d'emplois pour les entreprises. Sur ce dernier objectif, des chiffres de 3 456 emplois qui pourraient être créés en Wallonie sont notamment avancés par une étude (2017) commanditée par la SRIW.

Concrètement, IDETA et Entreprendre.wapi ont pour objectif de créer une dynamique circulaire au sein du bassin de vie en impliquant les entreprises, les communes et les acteurs structurants du territoire que sont IEG, Ipalle, le Centre Terre et Pierre et l'ASBL Wapi 2040.

IDETA prévoit de requalifier les anciens Ateliers Louis Carton en une Technopole de l'Economie Circulaire qui accueillera des startups et des entreprises au sein du site et du nouveau Hub Circulaire. L'animation du Hub sera assurée par Entreprendre.wapi.

Axe 2 - Accélérer la transition énergétique de la Wallonie picarde

2.1. OBJECTIF OPÉRATIONNEL – GARANTIR LES REVENUS ISSUS DU SECTEUR ENERGIE AUX BÉNÉFICE DES COMMUNES AFFILIÉES

Depuis l'intégration de l'IFHO au sein d'IDETA en 2004, la gestion dynamique des participations communales dans le secteur de l'énergie est au cœur des métiers d'IDETA. Parallèlement à la mutation de ses parcs d'activité économique vers des parcs durables entamée en 2007, IDETA a participé ces dernières années à la réalisation de nombreux projets de production d'énergie renouvelable. En plus d'inscrire résolument la Wallonie picarde dans une transition énergétique volontariste, l'objectif recherché est de garantir, voire développer, les revenus financiers au bénéfice des communes associées et dans l'intérêt de leurs citoyens.

Ces dernières années, l'amplification du développement des projets d'énergies durables et la multiplication des partenariats avec différents acteurs clés du marché ont conduit à une croissance des participations dans le secteur (directement ou indirectement via CENEO) et une augmentation sensible des dividendes y afférents.

Organigramme des participations au 1er janvier 2023

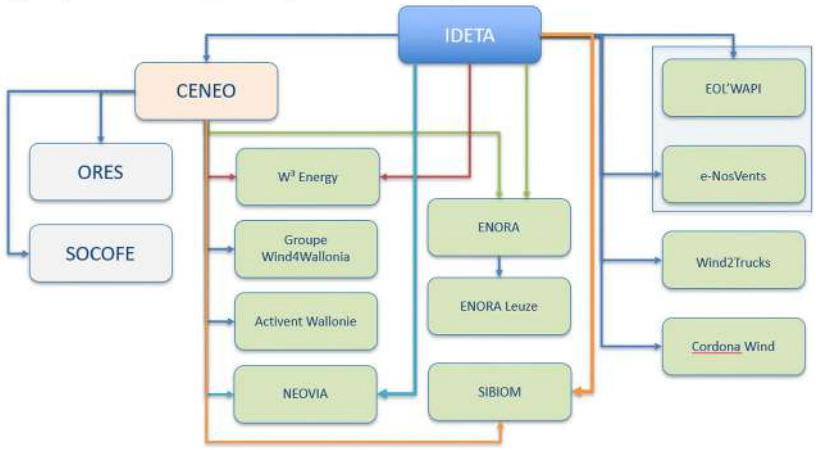

Dans l'organigramme des participations, il faut noter que l'année 2023 verra l'incorporation des éoliennes exploitées par e-NosVents dans la structure EOL'WAPI. L'opération finalise l'accord sur la consolidation des actifs éoliens de Wallonie picarde et a pour objectif, dans le chef d'IDETA, à renforcer encore la collaboration avec IPALLE en la matière.

L'augmentation des produits issus des partenariats en énergie durable permettra de compenser en partie, dans la période 2023-2025, la diminution attendue des revenus en provenance de l'activité régulée du GRD ORES. Dans le cadre de la nouvelle méthodologie tarifaire, la REMCI autorisée devrait en effet diminuer de 30%, avec un impact à partir de 2024.

Sur la base des éléments définis dans le plan stratégique 2020-2022, le montant de dividendes à verser aux communes sera cependant préservé sur la mandature communale 2018-2024 grâce au recours aux réserves constituées préalablement. L'impact de ces diminutions aura donc seulement lieu en 2025. Le détail des dividendes est repris plus loin dans la section Budget.

L'augmentation des dividendes émanant des activités de production d'énergies renouvelables – qui auront plus que triplées en six ans – vient atténuer la perte de revenus des communes conformément aux orientations stratégiques qui avaient été retenues lors de la vente du secteur de la câblodistribution en 2007.

En 2025, le retour sur l'investissement de 29 millions € (montant de la plus-value de la vente du réseau de câblodistribution investie dans le secteur des énergies durables) sera de **5,5% nets**, attestant ainsi de la bonne performance du sous-secteur « Energie durable » d'IDETA.

Revenus des communes issus du secteur « Participations »	2019 Année de référence	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sous-secteur « Electricité »	4.000.000 €	4.100.000 €	4.250.000 €	4.250.000 €	4.300.000 €	4.300.000 €	2.750.000 €
Sous-secteur « Gaz »	1.400.000 €	1.400.000 €	1.550.000 €	1.550.000 €	1.600.000 €	1.600.000 €	1.050.000 €
Sous-secteur « Energie durable »	500.000 €	1.100.000 €	1.200.000 €	1.400.000 €	1.450.000 €	1.500.000 €	1.600.000 €
TOTAL	**5.900.000 €**	**6.600.000 €**	**7.000.000 €**	**7.200.000 €**	**7.350.000 €**	**7.400.000 €**	**5.400.000 €**

dividendes "bruts" versés aux communes
y compris contribution NoTélé
y compris montant des taxes à retenir en amont

2.2. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Au cours de la période 2023-2025, les équipes d'IDETA poursuivront le co-développement de **projets éoliens** en Wallonie picarde, mais aussi ailleurs en Wallonie dans le cadre de partenariats plus larges mis en place avec CENEO (Wind4Wallonia, Activent Wallonie, W^3 Energy). L'objectif est d'augmenter la puissance équivalente à la participation d'IDETA de 30 MW vers **42 MW**, soit une **augmentation de 40 %**.

L'augmentation du nombre d'éoliennes dans lequel IDETA est directement ou indirectement liée se concrétisera par une quarantaine de turbines sur la période, dont sept en Wallonie picarde (extension des parcs éolien de Tourpes et de Molenbaix, projet Takeda à Lessines, projet de Barry, projet de Gaurain et projet Husqvarna à Ghislenghien).

Sur la période, et dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue avec IDEA, les équipes d'IDETA collaboreront avec celle d'ENGIE pour la mise en œuvre de l'extension du parc éolien de Soignies qui compte trois éoliennes supplémentaires.

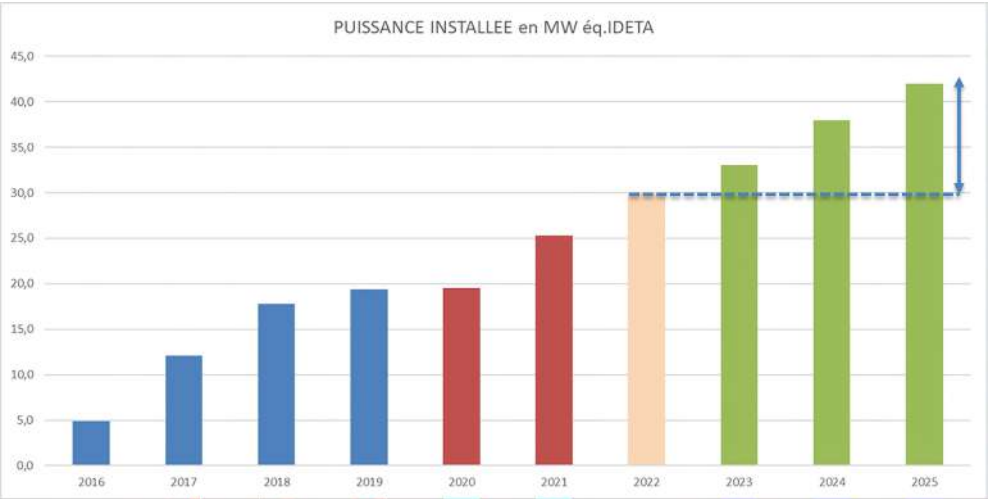

Les équipes d'IDETA participeront également au développement de **projets photovoltaïques**, à la fois dans le cadre de mécanismes de tiers investisseurs, pour le compte des communes (via NEOVIA) et les autres entités publiques associées (directement via IDETA), et dans le cadre de grands champs photovoltaïques étant le fruit de partenariats industriels établis. L'objectif sur la période 23-25 est de contribuer à l'installation d'une puissance totale de **15 MWc** en Wallonie picarde.

Enfin, dans le cadre du Fonds de transition juste (FTJ), IDETA devrait développer, en partenariat avec CENEO, **trois stations de biométhanisation** :

- Une unité de biométhanisation agricole à Barry, en articulation directe avec site de la briqueterie de Plœgsteert ;
- Une unité de biométhanisation agricole à Péruwelz – PAE Polaris ;
- Une unité de biométhanisation agricole à Dour (qui concerne aussi les communes de Bernissart et Hensies – associées en IDETA).

L'objectif principal de ces petites unités publiques est d'utiliser les effluents d'élevage et d'alimenter en biométhane le réseau de distribution de **(bio)CNG** afin de contribuer plus encore à la décarbonation du transport, et notamment celui des flottes communales.

2.3. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - APPUI AUX COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR PAEDC

IDETA poursuivra sa **mission de coordinateur supra-communal** dans le cadre du plan **POLLEC**. Plusieurs solutions durables seront proposées aux communes, notamment sur base des résultats positifs du projet CoLéco auquel huit communes associées participent.

- **Installations photovoltaïques** en tiers investisseur, au travers la structure NEOVIA ou directement par IDETA pour les structures para-communales affiliées (CPAS, zones de police, zone de secours) ;
- Déploiement dans les communes des solutions IT développées notamment dans le cadre du projet CoLéco qui est soutenu par Digital Wallonia, soit :
  - Outil de suivi des consommations et des productions (SOLARIS) ;
  - Outil d'accompagnement à la création d'une CER (THEMIS) ;
  - Centrale d'achat pour une plateforme collaborative de suivi des PAEDC, avec une prolongation de la prise en charge à 50% des frais par le sous-secteur « Energie durable » pour 3 ans supplémentaires (2024 > 2026) ;
- Analyse de l'empreinte carbone des écoles et plan d'action à intégrer dans les PAEDC ;
- Formations sur l'énergie et le changement climatique.

Un des objectifs principaux sera de veiller à l'installation de compteurs communicants dans les bâtiments communaux afin de permettre un suivi performant de l'(auto)consommation de ceux-ci en se basant sur l'outil SOLARIS. Ce dernier, développé dans le cadre du projet CoLéco, devrait être déployé dans **100 bâtiments publics solarisés** (disposant d'une installation photovoltaïque). Les sous-jacents de cette démarche consistent donc au déploiement d'installation de production PV mais aussi aux actions de sensibilisations des utilisateurs, dont les occupants des écoles dans le cadre notamment du projet ECO'LOGIQUE soutenu dans le cadre du programme POLLEC.

2.4. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - POSITIONNER LA WALLONIE PICARDE EN TANT QUE PILOTE WALLON EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Wallonie picarde est connue et reconnue comme une région engagée et à la pointe de la transition énergétique. Tenant compte des enjeux environnementaux et climatiques qui doivent mobiliser tous les acteurs, les objectifs en matière de valorisation des systèmes de distribution énergétiques doivent s'étendre comme des facteurs visant à :

- Faciliter le déploiement des systèmes de production d'énergies renouvelables ;
- Soutenir la transition vers des énergies plus propres, notamment en matière de transport.

Pour ce qui concerne le réseau de distribution électrique, l'enjeu des prochaines années sera, notamment, de veiller à ce qu'il devienne le trait d'union dynamique entre les productions locales d'électricité verte et leur consommation locale, dans le cadre de l'autoconsommation collective et du partage d'énergie en application de la législation wallonne qui institue les **Communautés d'énergies renouvelables** (CER).

IDETA continuera à se positionner en partenaire du gestionnaire de réseau (ORES) et des consommateurs pour la mise en place et la gestion de ce type d'opération, dans les parcs d'activité économique (avec comme objectif la mise en place effective de CER dès 2024 sur les PAE de Tournai-Ouest, Leuze-Europe, Polaris, Orientis et Sucrerie) et dans le cadre de projets locaux – projet **CoLéco** – qui seront menés, dans une première phase, dans 8 communes de Wallonie picarde partenaires. L'objectif est ensuite de généraliser la démarche aux 23 communes du territoire, dans le cadre du projet « Wallonie picarde Energie positive ».

Dans le cadre de ces démarches, l'équipe de la Direction « Energie et Solutions durables » sera impliquée durant la période 23-25 dans les projets de recherche suivants :

PROJET	BREF DESCRIPTIF	FINANCEMENT		UNIVERSITÉ
ZELDA[3]	Mise en œuvre de CER dans les PAE wallons et ce dans une logique de « Living Lab »	Wallonie - Plan de relance	163.000 €	UMONS
LECaaS	Déploiement d'une CER en basse tension impliquant du résidentiel et de l'industriel à Frasnes (Sucrerie)	Wallonie - Pôle MECATECH	152.000 €	UMONS UCL
ECOFLEX	Gestion intelligente de la recharge des véhicules électriques et communautés énergétiques comme contributeurs à l'équilibre du réseau électrique et à la sécurité d'approvisionnement	Fond de transition énergétique fédéral (BEL)	122.000 €	VUB UGENT
ELEMENT	Favoriser la mise en place d'un écosystème socio-économique favorable pour le déploiement de l'énergie marémotrice	UE - H2020	67.000 €	University of Edinburg
En Fait	Favoriser la commercialisation de l'énergie marémotrice	UE - H2020	42.000 €	University of Edinburg
Total			**546.000 €**	

Pour mémoire, une partie de la quote-part non-subsidiée est financée par une partie des revenus d'IDETA provenant des locations de terrains accueillant les éoliennes.

En plus de ces projets de recherches, les équipes de l'Agence sont également impliquées dans trois pilotes de partage d'énergie :

- Hospigreen : CER à Tournai avec ORES, CerWal et Luminus
- AcRus : ACC dans un bâtiment avec ORES, Haulogy et Engie
- PVEast : Peer2Peer avec ELIA et Haulogy

Ces trois projets s'inscrivent dans une dérogation au décret électricité octroyée par la CWAPE.

Enfin, les services d'IDETA veilleront dans une approche holistique, à collaborer avec des acteurs industriels reconnus afin de faire émerger sur le territoire des unités statiques de stockage d'énergie à grande échelle (batteries). Ces unités devront assurer la stabilité et la flexibilité du réseau électrique et contribuer ainsi à la transition énergétique.

2.5. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE DANS SA MUTATION VERS DES CARBURANTS DURABLES

Le secteur du transport est un domaine clé en matière de transition énergétique.

IDETA s'inscrit résolument dans les orientations de la Directive européenne « carburants propres » (Directive 2014/94/UE). L'Agence continuera à développer et exploiter, en partenariat avec les opérateurs privés partenaires, des solutions de recharge tant pour la mobilité électrique que pour les usagers – entreprises, services publics, particuliers – qui ont opté pour le « gaz naturel véhicule », sous la forme comprimé (CNG) ou liquéfié (LNG).

Concernant le **CNG**, nos équipes contribueront à la bonne exploitation du réseau mis en place dans le cadre du partenariat ENORA (21 stations dont six en Wallonie picarde) et au développement commercial en continuant à sensibiliser les acteurs publics et privés à l'intérêt écologique de la solution.

L'année 2023 verra aussi la mise en œuvre d'un **pôle de mobilité durable sur Tournai Ouest 3** avec le déploiement, aux côtés de la station CNG mise en œuvre par ENORA, d'une station LNG par le partenaire G&V et des bornes de recharge électrique « fast charge » par le partenaire ENGIE. Ce projet pilote, s'il est positif, pourrait se généraliser à d'autres PAE. L'infrastructure sera aussi dotée d'un parking d'une capacité de 30 camions semi-remorque, afin de répondre à la problématique du stationnement sauvage le long des voiries communales

Concernant les **bornes de recharge pour véhicules électriques**, IDETA supervisera le déploiement de 150 unités en Wallonie picarde dans le cadre du plan wallon EZCharge et de la cartographie positive réalisée pour le compte du SPW en 2022. Cette mission s'effectuera en appui des communes dans le cadre d'un marché de concession supra-communal à organiser. Grâce à la collaboration entre IDETA, IDEA et InBW, les 150 bornes de Wallonie picarde s'inscriront dans une démarche commune de près de 500 bornes. Cette collaboration doit garantir le choix d'un prestataire solide, dans le meilleur intérêt des villes et communes associées.

Enfin, la période 23-25 verra la concrétisation de la **première station hydrogène carburant** de Wallonie picarde, à destination du transport routier sur le PAE de Leuze Europe. Ce projet pilote, mené en partenariat avec Luminus et les Transports Fockedey, fait partie des projets pionniers soutenus par la Wallonie.


DEPOTAGE

Axe 3 - Accompagner les communes dans leur adaptation aux défis climatiques et socio-économiques pour améliorer la qualité de vie et leur attractivité

La valorisation du patrimoine construit, naturel, culturel et paysager renforce l'économie présentielle et génère des retombées sur le plan régional, supra local et local. IDETA a pour objectif de créer en Wallonie picarde les conditions de croissance au bénéfice de la population, tant résidentielle que de passage. Partenaire des communes pour l'aménagement et de développement du territoire, l'Agence ambitionne de faire évoluer le bassin de vie vers un territoire durable, harmonieux, équilibré, attractif et compétitif.

Ses réflexions et ses missions d'accompagnement sont articulées de manière transversale à l'échelle du territoire mais spécifique à chaque commune, et veillent à une bonne intégration des deux échelles.

LES DOMAINES D'INTERVENTIONS S'ARTICULENT AUTOUR DES THÉMATIQUES TERRITORIALES :

- Le développement des parcs d'activité économique et leur connexion avec les espaces urbains et ruraux
- L'urbanisme des villes et des villages autour d'une approche de fonctions, de services, de qualité paysagère, d'espaces de vie agréables et d'attractivité
- L'élaboration de concepts de développement à haute valeur ajoutée
- L'aménagement d'espaces publics et le développement de projets d'architecture
- La valorisation de la trame verte et bleue : vallée de l'Escaut et val de Dendre, réappropriation de la voie d'eau, valorisation des plans d'eau, relation des parcs naturels avec leurs territoires voisins, développement des RAVeL, préservation des espaces naturels sensibles, valorisation des parcs et jardins…
- Le développement rural, à travers notamment l'élaboration des programmes communaux de développement rural (PCDR)
- L'optimisation des zones de loisirs à caractère économique en imaginant de nouvelles formes de loisirs
- Le développement de filières économiques touristiques : l'itinérance douce et active, la découverte paysagère et patrimoniale, l'évolution vers un tourisme de séjour, le renforcement de pôles d'attractivité
- Le marketing touristique à destination des entreprises, des habitants, des clientèles touristiques individuelles, en famille, en groupes adultes et scolaires.

Pour répondre aux enjeux du territoire et aux demandes des communes, le commerce et le développement commercial, principalement dans les villes de Tournai, Leuze, Péruwelz, Ath et Lessines, est un domaine d'intervention complémentaire pour IDETA qui peut, moyennant convention avec les villes, capitaliser sur la mutualisation de moyens : analyse de marché, stratégie de développement et d'implantation, politique de remembrement, recherche d'enseignes, mix commerce physique/m-commerce/e-commerce, attractivité globale des centres-villes…

Pour atteindre les objectifs d'attractivité et inscrire les projets publics et privés dans une cohérence de développement équilibré et ambitieux, IDETA privilégie l'élaboration de plans guides (master-plan) pour anticiper et dégager une vision à long terme, phasée dans le temps.

LES ACTIONS ET SERVICE DE L'AGENCE S'INSCRIVENT DANS LES GRANDES TENDANCES ACTUELLES DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

- **Vers un territoire « Smart »**

Pour s'inscrire durablement dans le XXIème siècle, le territoire devra appréhender la transition numérique et capitaliser sur l'écosystème digital. Innovant et durable, il proposera des services adaptés aux demandes des entreprises et des citoyens tout en apportant des facilités aux gestionnaires : mobiliers urbains intelligents, services en ligne, communication digitale, e-commerce, data base, bâtiments connectés

Les projets d'aménagement et d'équipements du territoire s'adapteront aux nouvelles formes d'économie, qu'elles soient circulaires, créatives, frugales, de la fonctionnalité, sociale et autres.

- **Vers un territoire décarboné**

Réduire l'impact carbone passera notamment par la maitrise de l'étalement urbain, le réemploi des espaces, la verdurisation et la plantation d'arbres, la préservation des ressources et de la biodiversité. Favoriser le modèle économique des circuits courts alimentaires et de produits de consommation est un autre pilier de la diminution de l'empreinte carbone.

Le développement des mobilités alternatives à la voiture et l'intermodalité sont aussi des enjeux de demain et doivent être soutenues, avec un objectif de facilité d'usage.

L'architecture sera le reflet des nouveaux modes de vie et d'une identité de territoire. Les constructions seront durables et peu énergivores, voire passives. L'aménagement territorial fera la part belle aux énergies renouvelables, aux bâtiments producteurs d'énergie, aux réseaux électriques intelligents…

- **Vers un territoire plus social**

Ré-enchanter les villes et les villages consistera à recentrer les fonctions pour amener la vie au cœur des villes et des villages. Créer le lien avec les sites périphériques, entre les fonctions et les espaces, retravailler les espaces oubliés et développer des espaces de vie flexibles, mixtes et résilients favorisera le vivre ensemble.

La pyramide des âges et les enjeux de la dépendance devront être pris en compte pour développer les services et aménagements adaptés, tout en s'inscrivant dans la silver economy.

Le développement de nouveaux concepts hybrides permettra de créer des lieux de vie dans et autour d'équipements et d'espaces multifonctionnels et modulables pour atteindre des masses critiques et renforcer l'attractivité des sites.

- **Vers un territoire plus connecté**

Les infrastructures, équipements et services de mobilité sont des facteurs clé du développement territorial. Connecter les 5 villes entre elles, connecter les villages avec les villes, connecter la Wallonie picarde avec les territoires voisins sont de véritables enjeux fonctionnels, économiques, identitaires et culturels, environnementaux et sociaux : la Wallonie picarde sera forte si elle est unie.

Un territoire est connecté physiquement mais également numériquement. Le digital occupe une place importante dans les nouveaux modes de travail, de consommation, de relations humaines. Il a des incidences comportementales et environnementales et offre de nouvelles opportunités de développement et de nouvelles formes d'aménagement et d'équipement.

- **Vers un territoire plus proche du citoyen**

Les projets d'aménagement, d'équipements et de services tiennent compte de plus en plus des nouveaux processus co-construction, démarches participatives ou d'intelligence collective - mais aussi des enjeux sociétaux liés à l'intelligence artificielle et la robotisation.

3.1. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - METTRE EN ŒUVRE LES PROJETS ACTUELS

IDETA assurera le suivi technique et administratif de 40 projets et 60 dossiers portés par les communes et IDETA, et représentant 160 millions € d'investissement et près de 3,1 millions € d'honoraires

3.2. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - MOBILISER DE NOUVEAUX MOYENS AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

IDETA sera attentive, à travers sa cellule de veille, aux différents appels à projets et demandes de partenariat. Elle sera force de proposition et en réponse des demandes des communes :

- Fonds européens : FEDER 21-27, Interreg VI, Plan de relance ...
- Subsides régionaux et provenant des pouvoirs locaux
- Capitaux privés

3.3. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - FAIRE CONVERGER LES OBJECTIFS ET INTÉRÊTS DES ACTEURS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Unie, la Wallonie picarde sera forte en faisant converger les intérêts de chacun et les projets autour d'une vision globale de développement. IDETA est un acteur privilégié et un facilitateur pour initier et faire aboutir différents types de projets d'enjeux locaux ou territoriaux. Pour cela, IDETA veillera à :

- Favoriser les approches territoriales dans le cadre d'une démarche Top/Down
- Intégrer les projets locaux dans une vision et une approche territoriale dans le cadre d'une démarche Down/Top
- Développer des Partenariats Public Privé : Régie territoriale, vision globale, intérêts partagés

3.4. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - DÉGAGER DES VISIONS TERRITORIALES

IDETA veillera à impulser, aux côtés des différentes associations et acteurs spécialisés, différentes dynamiques dans des secteurs tels que :

- Trame bleue / Trame verte
- Préservation et valorisation des paysages
- Identité des villes, des parcs naturels, Vallée de la Dendre
- Architecture
- Parcs d'activité économique de nouvelle génération (renaturation, mobilité alternative, fonctions, reconversion)
- Lien entre le parc d'activité économique et la ville – Ruralité
- Ecomobilité
- Attractivité urbaine

L'Agence œuvrera à anticiper et à s'adapter aux 4 transitions émergentes : écologique, numérique, géopolitique et sociale.

3.5. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES COMMUNE AUX ACTEURS TERRITORIAUX

Afin d'être au plus près des communes et apporter un service de haute qualité technique, administrative et relationnelle, IDETA veillera à optimaliser son organisation et favoriser la coopération pour viser l'excellence. L'objectif final, au-delà d'être acteur d'importance de la Wallonie picarde, est également de :

- Construire une marque commerciale unique avec des spécificités de compétences
- Développer une offre commune de services
- Favoriser la coopération et la mise en réseau des acteurs
- Favoriser la commande publique locale comme outil de dynamique territoriale

3.6. OBJECTIF OPÉRATIONNEL – RECONVERTIR LES FRICHES : RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL DES ALC TOURNAI EN UN PARC D'ACTIVITÉ DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Projet emblématique du plan stratégique 2023-2025, la réhabilitation des Ateliers Louis Carton (ALC) à Tournai permettra, si le projet est retenu par le Gouvernement wallon et si les subsides européens et régionaux sont obtenus, l'émergence en Wallonie picarde du premier parc d'activité économique dédié à l'Economie circulaire en Wallonie picarde. Le Technopôle sera le centre de référence de l'économie circulaire. L'écosystème réunira tous les acteurs de la chaîne de valeur, qu'ils soient publics ou privés, et aura pour vocation d'accompagner le tissu économique et entrepreneurial du territoire, et plus largement de la Wallonie, dans la transition vers ce nouveau modèle.

Situé en bordure de l'Escaut sur une partie du site industriel des ALC en activité jusqu'en 2016, le Technopôle s'étendra sur les 8 hectares de terrains et bâtiments désaffectés et acquis par IDETA fin 2020. Il comprendra un parc d'activité d'environ 5 ha, des halls relais et un centre d'entreprise.

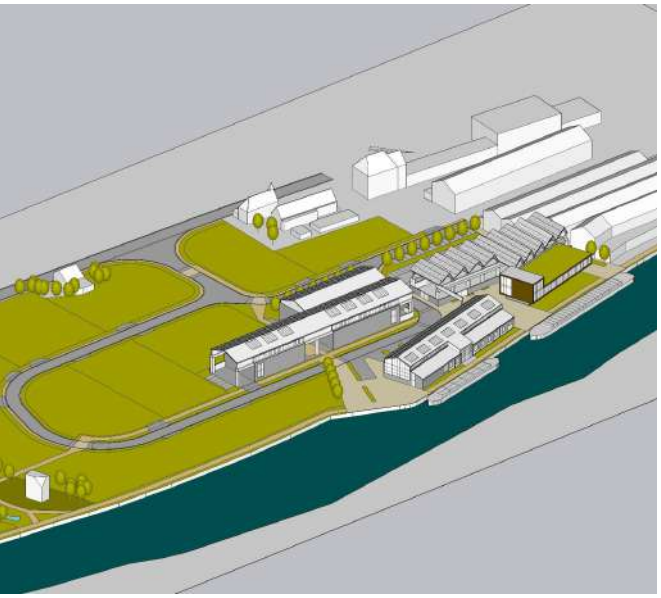

3.7. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - REQUALIFIER LES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE PREMIÈRE GÉNÉRATION EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES

Un budget de 8.000.000€ sera sollicité auprès de la Wallonie sur base du Décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques, pour la réalisation des dossiers de requalification des parcs de Tournai Ouest 1 et d'Orientis 2 à Ghislenghien. Le projet s'inscrit dans la poursuite des requalifications déjà entamées au cours des plans stratégiques précédents, dans une logique de gestion durable des équipements.

3.8. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - AMÉLIORER LA MOBILITÉ DOUCE ENTRE LES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES VILLES ET VILLAGES

IDETA prévoit de créer ou d'améliorer des aménagements permettant de connecter les parcs d'activité du territoire au cœur des villes et villages. Sont prévues :

- Liaison PAE Polaris – gare de Péruwelz
- Liaison PAE Leuze Europe 2 – centre-ville de Leuze
- Liaison PAE Orientis – centre-ville d'Ath
- Liaison PAE Qualitis – centre-ville d'Enghien
- Liaison Tournai Ouest I – chaussée de Lannoy (prolongement de la piste cyclable dans le quartier Negundo

3.9. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - BÉBÉ BOULOT : CONTINUER À OFFRIR UN SERVICE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE QUALITÉ

L'Asbl Bébé Boulot est une filiale d'IDETA. Son pouvoir organisateur est composé d'IDETA, de la FGTB, de la CSC et de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie). Son financement repose sur les subsides de l'ONE, les aides de la Région wallonne (APE), les participations financières des parents et une dotation d'IDETA.

Bébé Boulot est composée de 4 crèches implantées dans les parcs d'activités d'IDETA, à savoir :

- La structure « Les P'tits Moulins » implantée dans le parc d'activité de Tournai Ouest peut accueillir 35 enfants. L'équipe se compose de 12 personnes.
- A Frasnes-lez-Anvaing, la crèche « Les Fourmis » dispose de 28 places. Le personnel encadrant se compose de 10 personnes.
- La crèche « Les Bergeronnettes » implantée dans le parc d'activité Orientis à Ghislenghien ouvre ses portes à 35 enfants. L'encadrement y est assuré par 10 personnes.
- Le parc d'activité Qualitis abrite « Les Lucioles » qui peut accueillir 28 enfants. Onze encadrants sont présents pour accompagner les enfants au quotidien.

Le personnel de Bébé Boulot représente 45 personnes physiques pour 38,2 ETP.

Les objectifs poursuivis au cours des trois prochaines années sont :

- Continuer à offrir un accueil de qualité aux enfants de Wallonie picarde, en proposant des projets pédagogiques différents sur chaque site et en améliorant la pratique au quotidien ;
- Garder un chiffre d'affaires constant, sans pénaliser les parents, en optimisant les ressources et les outils, et en cherchant à mener des partenariats structurels avec d'autres opérateurs ;
- Poursuivre les efforts budgétaires consentis ces 3 dernières années. La maîtrise des dépenses est au centre de la gestion, tout en maintenant la qualité d'accueil des enfants ;
- Inclure dans les équipes des personnes en réinsertion socio-professionnelle ; poursuivre les collaborations avec des séniors bénévoles
- Permettre au personnel de concilier vie professionnelle et familiale en répondant aux demandes d'aménagement du temps de travail ;
- Poursuivre les partenariats avec l'ONE, avec les bibliothèques locales et les écoles qui forment le personnel de demain ;
- Former notre personnel à de nouvelles approches : pédagogies, persévérer dans les initiatives nouvelles.
- Maintenir une alimentation de qualité en faisant appel à des fournisseurs de fruits locaux et en production bio éventuellement ; promouvoir l'écologie et les valeurs du « naturel ».

3.10. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - CRÉMATORIUM LES BLANCS ARBRES - RÉPONDRE À UNE DEMANDE CROISSANTE TOUT EN MAINTENANT UN SERVICE DE CRÉMATION DE QUALITÉ

À l'issue de la période 2020-2022, le crématorium Les Blancs Arbres a connu un développement majeur de ses infrastructures, avec l'extension importante de la capacité de crémation et d'accueil.

L'augmentation constante du nombre de crémations, qui confirme une tendance marquée et croissante de la pratique en Wallonie, a nécessité la mise en place d'une troisième unité de crémation afin de pouvoir faire face à la demande. La capacité de crémation a ainsi été portée à 4500 crémations par an, et permet désormais d'absorber la demande dans les années à venir.

L'augmentation de la capacité d'accueil s'est matérialisée par l'extension du parking et de la grande salle de cérémonie, ainsi que par l'ajout d'une salle polyvalente.

Durant les trois prochaines années, les projections concernant le nombre de crémations sont les suivantes :

	2023	2024	2025
Nombre de crémations	2730	2730	3011

Cette évolution importante de l'outil nécessite également une mise en adéquation des effectifs. L'équipe fera l'objet d'une mise à niveau rendue indispensable par la croissance du nombre de crémations et l'augmentation de la fréquentation du site.

Au-delà des objectifs quantitatifs, une attention particulière sera également portée à la qualité des prestations.

Dans cette optique, nous poursuivrons nos démarches en vue d'assurer un accueil optimal des familles des défunts, notamment par le biais de l'amélioration de la communication, la formation continue de notre personnel, l'optimisation du confort ou la diversification de l'offre en cafétaria.

Dans la foulée des travaux d'extension, un entretien approfondi des bâtiments et le réaménagement du cimetière renforceront encore la qualité de l'accueil et des services.

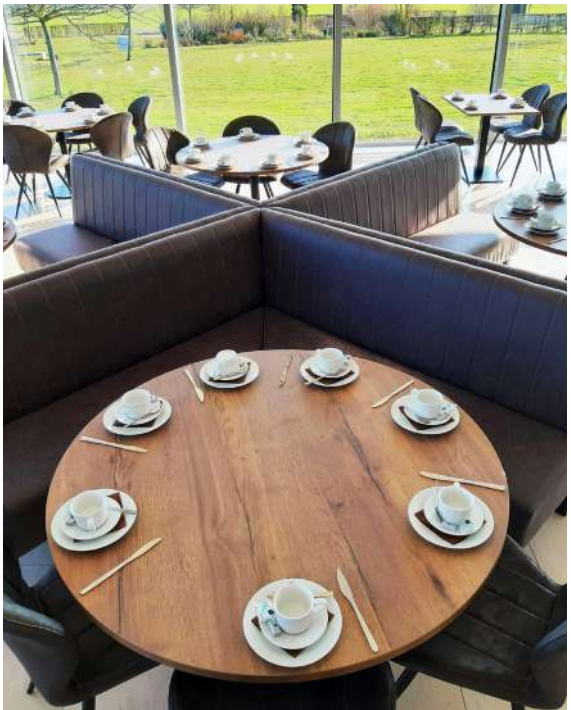

Axe 4 - Accélérer la transition numérique du territoire, de ses communes et de ses entreprises

4.1. OBJECTIF OPÉRATIONNEL – ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « SMART RÉGION »

Dans le cadre de la mission déléguée de référent opérationnel du Projet wallon « Smart Region » (Territoire connecté intelligent) pour la Wallonie picarde que Digital Wallonia (Agence wallonne du numérique) a confiée à IDETA, et dans les limites des budgets régionaux obtenus par l'Agence, IDETA réalisera, en appui (et pour le compte) des communes une série d'actions concrètes.

- Missions d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à destination des villes et communes de Wallonie picarde pour la définition et le montage des projets communaux en matière de territoire intelligent connecté, notamment :
  - Suivi des **Roadmaps stratégiques Smart City** (sur base la méthodologie du référent Smart City Institute) en lien avec le PST communal et des projets Smart issus de cette analyse ;
  - Support aux villes et communes pour l'utilisation des solutions Big Data mises à disposition par les opérateurs dans le contexte de l'accord « Tax On Pylons » ;
  - Accompagnement des villes et communes dans leur définition d'une gouvernance Open Data et la mise en format exploitable de données communales identifiées ;
- Support aux villes et communes pour le déploiement d'outils dans le domaine de la cybersécurité et sensibilisation des acteurs au travers de formations organisées par l'Eurometropolitan e-campus.
- Mise en œuvre des actions (workshops thématiques, évènements collectifs...) visant à l'acculturation des élus et à la sensibilisation des villes et communes de Wallonie picarde à la transition numérique.
- Simplification d'accès à des solutions numériques et développement d'outils digitaux utiles aux villes et communes
  - Développement et mise à disposition d'outils à destination des villes et des communes dans le domaine de l'énergie et du climat
  - Essaimage d'un outil digital pour l'aide à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PAEDC
  - Centrale d'achat de solutions numériques

4.2. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA NUMÉRISATION DE LEURS PROCESS

IDETA poursuivra l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique par le biais d'Entreprendre.wapi. La plateforme d'animation économique créera les conditions nécessaires à la multiplication des collaborations avec les opérateurs du numérique pour encourager les entreprises du territoire à intégrer des solutions numériques dans leur process.

4.3. OBJECTIF OPÉRATIONNEL - PARTICIPER AU DÉPLOIEMENT DU CAMPUS NUMÉRIQUE DE WAPI

La Wallonie picarde entend clairement se positionner aussi sur le front des compétences numériques. Situé au parc d'activité de Tournai Ouest et au cœur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, le Campus Numérique de Wallonie picarde a pour ambition d'être le lieu totem dédié à l'innovation numérique en Wallonie picarde. A l'instar de la Grand Poste à Liège, A6K à Charleroi ou The POD à Louvain-la Neuve, le site rassemble les projets d'accompagnement, de formation, de recherche et d'investissement dans ce domaine.

Plus qu'un espace de travail, c'est un quartier numérique, un véritable pôle de compétences où l'on retrouve un pôle formation, un centre de recherche, un incubateur, un accélérateur, mais aussi un pôle financier

Entreprendre.wapi contribue à la dynamique en proposant de l'accompagnement de projets numériques au sein de l'incubateur. Espace de coworking digital, l'incubateur rassemble des porteurs de projets, des starts up, des PME, mais aussi des entrepreneurs plus établis. L'accompagnement proposé par Entreprendre.wapi prévoit l'élaboration d'un business plan, la mise en contact avec des partenaires utiles pour leur projet mais aussi des ateliers, conférences ou formations pour élargir leurs compétences, découvrir de nouveaux outils, élargir leur réseau et renforcer la communauté numérique.

L'action d'Entreprendre.wapi est renforcée par les partenariats noués avec les autres acteurs du Campus Numérique :

- L'Eurométropolitan e-Campus, le centre de formations aux outils du numérique
- Le Forem et son centre de compétences en Smart Greed
- Multitel, le centre de recherche en innovation et technologies
- La Haute Ecole en Hainaut Condorcet qui dispense notamment un bachelier en e-Business au sein des locaux du Campus Numérique
- Wapinvest, l'invest local qui finance des projets innovants

Les axes de collaboration sont :

- Accompagnement pour une levée de fonds avec Wapinvest et Digital Attraxion
- Développement de projets en cybersécurité et digitalisation de l'agro-alimentaire
- Développement d'un parcours d'accompagnement pour les étudiants entrepreneurs
- Organisation d'événements

Concrètement, Entreprendre.wapi réalise des diagnostics d'entreprise sur l'axe création et développement pour :

- Clarifier les enjeux de l'entreprise
- Établir un état des lieux des actions menées jusqu'à aujourd'hui et assurer une vue 360° de l'entreprise.
- Mettre en exergue les actions prioritaires à mener au sein de l'entreprise autour des 8 moteurs suivants :
  - Entrepreneur et gouvernance
  - Ressources humaines et organisation
  - Stratégie, innovation et internationalisation
  - Financement
  - Transformation numérique
  - Gestion durable des ressources
  - Production et ventes
  - Partenariats et coopération

Le diagnostic pourra être utilisé par l'entreprise pour transmettre un état des lieux à tout expert qui interviendrait par la suite dans la mise en œuvre du projet.

Axe 5 - Contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable

Contribution actuelle d'IDETA au regard des 17 Objectifs de Développement durable (explication de la méthodologie et du résultat du diagnostic)

Un groupe de travail composé de 8 représentants des différents services d'IDETA a réalisé une évaluation de l'importance de l'impact (réel ou potentiel) des activités de l'Agence de Développement Territorial sur les ODD, en analysant les 169 cibles liées aux ODD. Le résultat consolidé de cette évaluation est calculé sur la moyenne des scores individuels en % et est représenté ci-dessous et illustré ci-après.

Le résultat du diagnostic présenté à la page suivante est établi comme suit :

- de 0 à 33%, l'impact est légèrement positif ou légèrement négatif
- de 34 à 66%, l'impact est positif ou négatif
- de 67 à 100%, l'impact est très positif ou très négatif

Le caractère positif ou négatif de l'impact est déterminé en fonction de la nature des activités. Ce point a fait l'objet d'une réflexion avec le groupe interne. Globalement, les activités et les actions déjà entreprises par IDETA ont un impact positif net sur la plupart des ODD, sachant que pour les ODD à caractère environnemental comme le 6, le 13, le 14 et le 15, il reste des impacts négatifs à diminuer.

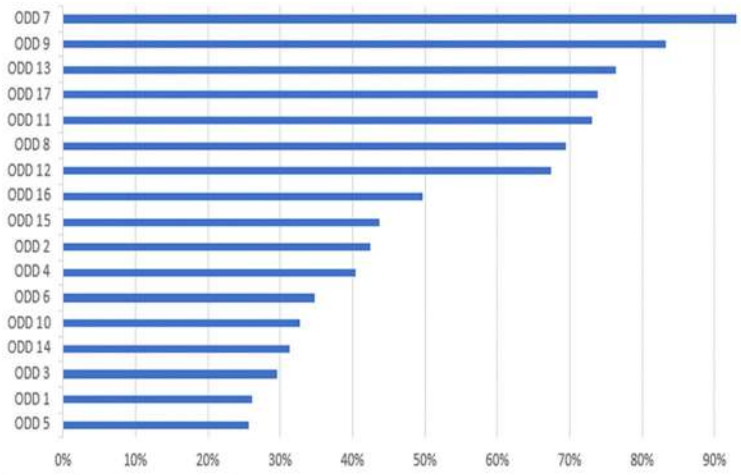

IMPACT TRÈS NÉGATIF	IMPACT NÉGATIF	IMPACT LÉGÈREMENT NÉGATIF	IMPACT NEUTRE	IMPACT LÉGÈREMENT POSITIF	IMPACT POSITIF	IMPACT TRÈS POSITIF
			1 PAS DE PAUVRETÉ			
			2 FAIM «ZÉRO»			
			3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
			4 ÉDUCATION DE QUALITÉ			
			5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES			
			6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT			
			7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE			
			8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE			
			9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE			
			10 INÉGALITÉS RÉDUITES			
			11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES			
			12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES			
			13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES			
			14 VIE AQUATIQUE			
			15 VIE TERRESTRE			
			16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES			
			17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS			

Enjeux stratégiques et pertinents sur lesquels agir prioritairement

Suite à l'exercice du groupe interne, une consultation en ligne de parties prenantes externes, composé de communes et d'entreprises partenaires d'IDETA, a été réalisée. Ceci a permis, sur base de 32 réponses à cette consultation, d'établir une matrice de matérialité ODD comparant l'importance des ODD d'un point de vue interne et d'un point de vue externe. Une très forte corrélation existe entre ces 2 points de vue.

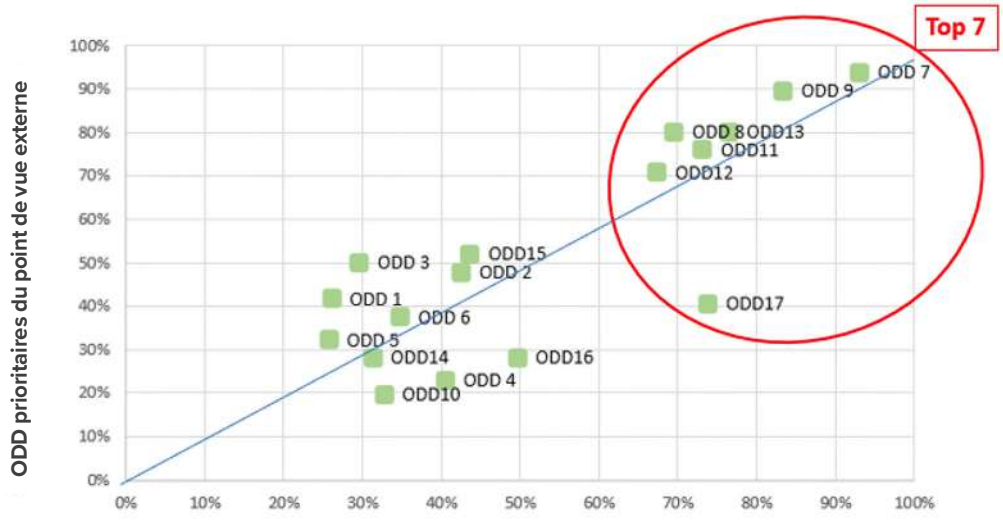

Le comité de direction d'IDETA s'est ensuite réuni et, tenant compte des résultats du groupe de travail interne et de la consultation externe, a décidé de porter la priorité des actions d'IDETA sur les 7 ODD identifiés dans l'exercice de matérialité.

Pour ces 7 ODD prioritaires, les cibles prioritaires ont été déterminées sur base de l'exercice du groupe interne. Les cibles ayant obtenu la moyenne des scores individuels la plus élevée pour leur lien avec les activités d'IDETA ont été retenues. Ce sont sur ces 7 ODD et sur ces 16 cibles prioritaires que vont porter les objectifs et les actions de la feuille de route d'IDETA.

ODD prioritaires	*Cibles prioritaires*
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	7.1. Accès à l'énergie 7.2. Energies renouvelables
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	9.1. Infrastructures durables 9.2. Industrialisation durable 9.4. Industries durables
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13.2. Stratégie et planification 13.3. Education et sensibilisation

ODD prioritaires	*Cibles prioritaires*
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	17.16. Partage des connaissances 17.17. Partenariats public-privé
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	11.3 Urbanisation durable 11.4. Patrimoine culturel et naturel
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.3. Développement économique 8.4. Croissance durable 8.9. Tourisme durable
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.2. Utilisation des ressources naturelles 12.7. Marchés publics durables

ACTIONS À METTRE EN PLACE	CIBLES ODD CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI	ÉCHÉANCE (COURT / MOYEN / LONG TERME)
1. Mise en place de CER citoyennes (Communautés d'Energies Renouvelables)			
Accompagnement des communes dans le processus de participation citoyenne et la mise en place des solutions techniques	7.1. Accès à l'énergie	• Nombre de communautés créées • Nombre d'adhérents	En continu
2. Mobiliser l'ensemble des ressources renouvelables disponibles en Wapi (orientation PV et biomasse)			
Mobiliser les surfaces disponibles via les prescriptions d'implantation des entreprises en PAE et via les projets d'aménagements territoriaux	7.2. Énergies renouvelables	• PV en toiture • Surfaces dédiées à la biomasse • Communes adhérentes à New C Land (biomasse)	En continu

ACTIONS À METTRE EN PLACE	CIBLES ODD CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI	ÉCHÉANCE (COURT / MOYEN / LONG TERME)
1. Poursuivre nos activités d'accompagnement de création et de développement d'entreprises en favorisant la créativité			
Encourager et accompagner les efforts d'innovation et de création d'entreprises pour produire de la richesse sur le territoire de Wallonie Picarde et créer de l'emploi.	8.3. Développement économique	Nombre d'entreprises accompagnées	En continu
2. Promouvoir l'économie circulaire et la revalorisation des déchets générés par les entreprises			
Accompagnement des entreprises en économie circulaire dans un objectif de symbiose industrielle	8.4. Croissance durable	Nombre d'entreprises accompagnées	En continu
3. Promotion du circuit court alimentaire			
Identification des acteurs du circuit court alimentaire (création d'un annuaire, répertoire)	8.4. Croissance durable	Nombre de visites sur la page web de l'annuaire	En continu
4. Développer et promouvoir le tourisme éco-responsable, notamment à travers la mobilité douce			

ACTIONS À METTRE EN PLACE	CIBLES ODD CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI	ÉCHÉANCE (COURT / MOYEN / LONG TERME)
1. Améliorer la durabilité des infrastructures construites par IDETA (voiries et bâtiments)			
a. Privilégier les matériaux qui ont un impact réduit sur l'environnement (recyclés, recyclables, réemploi, renouvelables, émissions polluantes moindres, ...) b. Concevoir des bâtiments flexibles c. Intégrer l'analyse du cycle de vie dans la conception et le suivi des infrastructures	9.1. Infrastructures durables	• Evaluation du coût environnemental • Comparatif du coût environnemental des infrastructures mises en œuvre (ou des éléments récurrents qui les composent) via l'outil TOTEM	Réalisation à moyen et long terme
2. Augmenter la part d'entreprises actives sur la Wapi travaillant dans le domaine de l'économie circulaire			
Mise en œuvre d'un Parc d'Activités économiques dédié à l'économie circulaire (ex. le Technopôle à Tournai)	9.2. Industrialisation durable	• Nombre d'emplois créés dans des activités liées à l'économie circulaire • Nombre d'entreprises actives dans l'économie circulaire	Réalisation à long terme
3. Favoriser la mobilité douce et les mobilités alternatives dans et vers les Parcs d'Activités économiques			
a. Intégration systématique dans les PAE (nouveaux ou rénovés) de cheminements pour la mobilité douce, de connexions vers les réseaux de mobilité douce existants, de parkings et box à vélos b. Déploiement du réseau de stations CNG et Hydrogène et de bornes de chargement électrique	9.2. Industrialisation durable	• Nombre de km de cheminements pour la mobilité douce créés • Nombre de stations et de bornes implantées	En continu
4. Améliorer la dimension environnementale dans l'aménagement des parcs d'activités économiques existants (végétalisation, gestion de l'eau, etc.)			
Programmation sur base d'un état des lieux – diagnostic (Traitement des eaux usées, infiltration des eaux fluviales, énergie, plantations, gestion différenciée des espaces verts, ruches...)	9.2. Industrialisation durable	Etat des lieux réalisés • Nombre de plans de gestion • Nombre d'actions de réaménagement	Réalisation à moyen terme

ACTIONS À METTRE EN PLACE	CIBLES ODD CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI	ÉCHÉANCE (COURT / MOYEN / LONG TERME)
1. Reconstruire la ville sur la ville : promouvoir ou réaliser la rénovation ou la réhabilitation des zones économiques en déclin/abandonnées et les réintégrer au tissu urbain			
Etat des lieux du territoire (localisation des anciens sites industriels et des parcs commerciaux en déclin, étude de potentialités et de coûts, ...) et programmation des projets	11.3. Urbanisation durable	• Nombre de communes étudiées • Nombre de SAR (de fait ou de droit) assainis	Réalisation à moyen terme
2. Augmenter la part de mobilité alternative dans les déplacements			
Intégrer la mobilité dès la conception des projets (urbains), notamment en associant les opérateurs et acteurs en amont	11.3. Urbanisation durable	• Part des déplacements domicile-travail en TC ou mobilité active • Evolution du trafic doux (comptages)	Réalisation à moyen terme
3. Préserver et intégrer la biodiversité dès la phase de conception des projets			
a. Associer les acteurs du paysage et de la nature en amont des projets (Parc naturel, Contrat rivière, DNF, etc.) b. Privilégier les espèces indigènes et la gestion différenciée des espaces verts	11.4. Patrimoine culturel et naturel	• Nombre de projets étudiés • Nombre de projets réalisés • Part du projet dédiée aux espaces verts (superficie)	Court terme
4. Augmenter l'ancrage culturel des projets			
Intégrer les projets à l'ancrage culturel local (land art, œuvres, culture urbaine/rurale)	11.4. Patrimoine culturel et naturel	Nombre d'initiatives mises en place	Court terme

ACTIONS À METTRE EN PLACE	CIBLES ODD CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI	ÉCHÉANCE (COURT / MOYEN / LONG TERME)
1. Promouvoir une consommation raisonnable des énergies renouvelables (énergie solaire)			
Application mobile de prévision de production solaire et de déplacement de charge	12.2. Utilisation des ressources naturelles	Nombre de mobinautes	Moyen terme
2. Promotion et sensibilisation d'achats durables à destination des communes			
Lancer des initiatives (comme la Conférence territoriale sur l'achat circulaire) dans le cadre du Green Deal achats circulaires	12.2. Utilisation des ressources naturelles	Nombre d'initiatives lancées	Moyen terme
3. Promouvoir l'émergence de communautés d'énergies renouvelables			
Promouvoir l'outil de dimensionnement Coléco auprès des communes	12.2. Utilisation des ressources naturelles	Nombre de communes utilisant l'outil	Court terme
4. Promouvoir l'utilisation de matériaux durables dans les bâtiments			
Intégrer l'utilisation de matériaux durables dans les projets de nouveaux bâtiments (technopole de l'économie circulaire)	12.2. Utilisation des ressources naturelles	Nombre de projets élaborés	En continu
5. Promouvoir l'utilisation de sources de carburant réduisant les émissions de CO2			
Développement de stations CNG et Hydrogène	12.2. Utilisation des ressources naturelles	Nombre de stations installées	Moyen terme
6. Accompagner et sensibiliser les entreprises et les communes au numérique responsable			
Organisation de webinaires et d'ateliers dans le cadre du 'Green IT for Belgium'	12.2. Utilisation des ressources naturelles	Nombre de webinaires et d'ateliers organisés	Court terme
7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation de marché publics			
Création de cahiers des charges génériques avec des critères de durabilité, accessibles aux entreprises ou collectivités locales	12.7. Marchés publics durables	Nombre de cahiers des charges créés	Long terme
8. Mise en place d'une Centrale de marché pour les communes			
Centraliser un Marché public cybersécurité et un Marché public POLLEC	12.7. Marchés publics durables	Marchés publics centralisés et lancés	Moyen terme

ACTIONS À METTRE EN PLACE	CIBLES ODD CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI	ÉCHÉANCE (COURT / MOYEN / LONG TERME)
1. Favoriser les alternatives aux carburants fossiles dans les déplacements et les transports			
a. Connections entre les PAE et les centres urbains (modes doux) b. Développement et promotion d'infrastructures de mobilité verte	13.2. Stratégie et planification	- Liaisons cyclo piétonnes créées (km) - Nombre de stations CNG ou H_2 installées - Chiffres de ventes et cartes carburants liées aux pompes	En continu
2. Pourvoir le territoire de plateformes multimodales de transports			
Création de zones multimodales dans les projets de PAE ou projets urbains (ex: gare de Tournai, parking covoiturage Frasnes...)	13.2. Stratégie et planification	Nombre de plateformes multimodales créées	Moyen terme
3. Encadrement des communes dans la sensibilisation des élèves du primaire			
a. Programme de sensibilisation dans les écoles b. Programme de sensibilisation prévu dans le PAEDC	13.3. Education et sensibilisation	- Nombre d'écoles encadrées par la Confédération Parascolaire du Hainaut (CPH) et participant au concours annuel - Nombre de comités de pilotage citoyens mis en place dans les communes	Court terme Court terme

ACTIONS À METTRE EN PLACE	CIBLES ODD CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI	ÉCHÉANCE (COURT / MOYEN / LONG TERME)
1. Promouvoir l'échange de connaissance et de bonnes pratiques de durabilité entre les différents acteurs économiques et sociaux de la Wapi			
Promouvoir la digitalisation et l'innovation durable (gestion des ressources, efficacité énergétique, économie circulaires) avec l'ensemble des partenaires de développement économiques	17.16. Partage des connaissances	Nombre d'actions de sensibilisation (ateliers, formations...)	En continu
2. Promouvoir le développement de partenariats Public-Privé adressant des problématiques de développement durable			
Identifier et développer des opportunités de partenariats avec les acteurs publics et privés actifs dans le développement économique	17.17. Partenariats Public-Privé	Nombre d'opportunités développées	En continu

Axe 6 - Favoriser la mise en place d'une organisation propice au déploiement et la valorisation des talents, basée sur le respect des valeurs et le bien-être des collaborateurs

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La mise en place de la nouvelle équipe de direction amène une évolution de la vision, de la mission et des valeurs d'IDETA. L'Agence s'est fixé comme objectif de mettre l'expertise et les talents des équipes d'IDETA au service d'une Wallonie picarde forte, durable et rayonnante. Le client – qu'il soit commune, entreprise, citoyen – est au centre de l'action.

Nous intensifierons la communication (presse et réseaux sociaux) autour de nos réalisations et projets afin de démontrer par le concret la valeur ajoutée de nos interventions, mettre en avant la diversité de nos domaines d'action et valoriser l'expertise de nos collaborateurs, véritables ambassadeurs d'IDETA.

Au cours des trois prochaines années, IDETA adaptera sa culture d'entreprise pour accomplir sa mission et atteindre ses objectifs dans le respect de ses nouvelles valeurs. La nouvelle organisation a été repensée pour favoriser la transversalité ainsi que la valorisation des talents et des expertises au profit d'une plus grande agilité, de l'innovation et d'une efficacité accrue.

La contribution aux objectifs de développement durable et l'élaboration de la stratégie seront l'objet d'une réflexion et d'un effort collectifs de mise en œuvre, que ce soit à travers nos actions et projets que dans nos principes managériaux.

Le renforcement d'un management axé sur la gestion de projet et la mise en place de nouveaux outils de gestion en ligne avec ces principes managériaux et de gestion augmenteront l'efficience opérationnelle. Cette évolution fera l'objet d'un accompagnement au sein des équipes. Un plan de formation favorisera la maîtrise des nouveaux outils et l'adhésion aux nouvelles procédures.

Nous poursuivrons le renforcement de la communication interne, avec notamment la formation à la communication interpersonnelle basée sur le modèle PCM, afin de favoriser la collaboration, la transversalité et la contribution de tous/toutes aux objectifs d'IDETA. L'effectif sera maintenu et optimisé avec 71 ETP.

STRUCTURE D'IDETA AU 1ER SEPTEMBRE 2022

COMITÉ DE DIRECTION

DIRECTION GÉNÉRALE ET ENTREPRISES
C. BONCHOUX

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

F. SEYNHAEVE
Secrétaire général

I. BUYENS
Directrice adjointe Crématorium

ÉNERGIE ET SOLUTIONS DURABLES

O. BONTEMS
Directeur

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ARCHITECTURE

N. PLOUVIER
Directeur

D. DE VOS
Directrice adjointe

COMPTABILITÉ ET FINANCES

C. PARADIS
Directeur

DIRECTION GÉNÉRALE ET ENTREPRISES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Gestion des instances

Services transversaux
- Gestion administrative des subsides
- Service juridique
- Marchés publics Cartographie
- Archives
- Réseaux, télécommunication et cybersécurité
- Parc de véhicules

Services aux citoyens
- Les Blancs Arbres
- Bébé Boulot

ÉNERGIE ET SOLUTIONS DURABLES

Gestion d'actifs

Développement et Innovation

Techniques et Travaux

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ARCHITECTURE

Aménagement opérationnel
- Ingénierie
- Suivi de chantier

Développement et Urbanisme
- Mobilisation des moyens
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Concept et programmation
- Législation

Parc immobilier
- Maintenance

Architecture
- Mobilisation des moyens
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Concept et programmation
- Suivi de chantier

COMPTABILITÉ ET FINANCES

BUREAU ACCUEIL DES ENTREPRISES
Investissements et locations

ANIMATION ÉCONOMIQUE

GOUVERNANCE TERRITORIALE

RESSOURCES HUMAINES

COMMUNICATION

6 Indicateurs de performance

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
Axe 1 - Soutenir la création d'emplois et de valeur ajoutée de manière durable et raisonnée		
Renforcer l'offre de solutions d'implantations à destination des entreprises	Aménagement de parcelles commercialisables sur: • PAE Pecq Pont Bleu • PAE Tournai Ouest 3 – Finalisation phase 1 • PAE La Sucrerie - Frasnes - Extension	30 ha +450 emplois potentiels
	Finalisation des procédures pour l'aménagement de: • PAE Leuze Europe 3 • PAE Tournai Ouest 3 – Phase 2	30 ha
	Modification de plan de secteur pour: • PAE Bernissart – Extension - 24 ha • PAE Lessines Ouest – Extension – 21 ha • PAE La Sucrerie – Extension – 15 ha	60 ha (estimation)
Consolider l'immobilier d'entreprise dans les parcs d'activité économique	• PAE Leuze Europe 2 – Halls relais • PAE La Sucrerie –Frasnes – Hall relais	6 2
Mettre à disposition des communes l'expertise acquise par IDETA en matière de création d'infrastructures économiques	Suivi des procédures d'aménagement territorial, conception et exécution d'infrastructures économiques pour le compte des communes	/
Maximiser l'implantation d'entreprises dans les parcs d'activité économique	Prospection et attraction d'investisseurs pour soutenir la croissance du territoire	50 ha 1500 emplois
Augmenter le taux de remplissage de l'immobilier d'entreprise	Maintien de services de qualité pour les entreprises	90% ds halls relais 80% ds bureaux
Renforcer les services d'accompagnement aux entreprises et l'animation économique sur le territoire	Intégration du Portefeuille Intégré Wallon géré par la Sowalfin	
	Accompagnement à la co-construction, à l'idéation et au prototypage (hubs) >	126 entreprises 50 nouvelles entreprises 175 porteurs de projets
	Accompagnement à la création (porteurs de projets et jeunes entreprises) >	63 nouvelles entreprises 182 porteurs de projet
	Accompagnement à la croissance et au développement des entreprises >	70 emplois 210 entreprises 70 emplois
	Accompagnement Bas carbone >	295 entreprises

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
Axe 2 - Accélérer la transition énergétique de la Wallonie picarde		
Garantir les revenus issus du secteur Energie aux bénéfice des communes affiliées	• Amplification du développement des projets d'énergies durables • Renforcement des partenariats avec différents acteurs clés du marché	2023 = 7,35 M € 2024 = 7,4 M € 2025 = 5,4 M €
Développer des projets de production d'énergie renouvelable	• Développement des projets éoliens • Développement des projets photovoltaïques en Wallonie picarde	42 MW 15 MWc
Positionner la Wallonie picarde en tant que pilote wallon en matière de transition énergétique	Utilisation de l'électricité verte produite localement	5 CER en PAE 10 CER hors PAE
Soutenir les communes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PAEDC	Soutien à l'autoconsommation électrique dans les bâtiments publics (bâtiments solarisés et monitorés via SOLARIS)	100 bâtiments
Accompagner le territoire dans sa mutation vers des carburants durables	• Stations de biométhanisation sur et en périphérie du territoire (gaz naturel carburant) • Déploiement d'un réseau de bornes électriques (Plan wallon EZcharge)	3 stations 150 bornes

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
Axe 3 - Accompagner les communes dans leur adaptation aux défis climatiques et socio-économiques		
Accélérer la mise en œuvre des projets en cours tout en garantissant la qualité et finaliser les projets FEDER	Suivi technique et administratif de 40 projets et 60 dossiers portés par les communes et IDETA	Secteur Études Chiffre d'affaires : 4,5 millions € sur 2023-2025
Mobiliser de nouveaux moyens financiers au bénéfice du territoire	• Subsides européens : FEDER 21-27, Interreg VI, Plan de relance… • Subsides régionaux et locaux • Moyens privés	
Faire converger les objectifs et intérêts des acteurs au service du développement territorial	• Favoriser les approches territoriales (démarche Top/Down) • Intégrer les projets locaux dans une vision et une approche territoriale (démarche Down/Top) • Développement de Partenariats Public/Privé : régie territoriale, vision globale, intérêts partagés	
Dégager des visions territoriales	• Trame bleue / Trame verte • Préservation et valorisation des paysages • Identité des villes, des parcs naturels, Vallée de la Dendre • Architecture • PAE nouvelle génération (renaturation, mobilité alternative, fonctions, reconversion) • Lien PAE – Ville – Ruralité • Ecomobilité • Attractivité urbaine	
Développer une offre de services commune aux acteurs territoriaux	• Marque commerciale unique avec spécificités de compétences • Développer une offre commune de services • Mise en réseau des acteurs • Favoriser la commande publique locale comme outil de dynamique territoriale	
Reconversion de l'ancien site industriel des ALC Tournai en parc d'activité de nouvelle génération	Création d'un pôle d'activités économiques dédié à l'économie circulaire et urbaine (parc d'activité d'environ 5 ha, halls relais et centre d'entreprise)	PAE de 5 ha Halls relais Bureaux
Requalification des parcs d'activité économique de première génération en partenariat avec les communes	Requalification des parcs d'activité de Tournai Ouest 1 et d'Orientis 2 à Ghislenghien	/
Amélioration de la mobilité douce entre les parcs d'activité économique et les villes et villages	• Liaison PAE Polaris – gare de Péruwelz • Liaison PAE Leuze Europe 2 – centre-ville de Leuze • Liaison PAE Orientis – centre-ville d'Ath • Liaison PAE Qualitis – centre-ville d'Enghien • Liaison Tournai Ouest I – chée de Lannoy (prolongement piste cyclable quartier Negundo)	/

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
Axe 3 - Accompagner les communes dans leur adaptation aux défis climatiques et socio-économiques (suite)		
Continuer à offrir un service d'accueil des enfants de qualité	• Maintien d'un accueil de qualité • Formation du personnel à de nouvelles approches pédagogiques • Maintien d'un chiffre d'affaires constant, sans pénaliser les parents • Intégration dans l'équipe de personnes en réinsertion socio-professionnelle et collaboration avec des seniors bénévoles • Poursuite des partenariats avec l'ONE, avec les bibliothèques locales et les écoles • Maintien d'une alimentation de qualité (produits locaux et bio)	3 projets en partenariat
Répondre à une demande croissante en continuant à offrir un service de crémation de qualité	• Formation continue du personnel • Optimisation du confort des familles ; et diversification de l'offre en cafétéria • Amélioration de la communication et organisation de portes-ouvertes • Entretien des bâtiments (nettoyage du crépis, réfection des coursives...) et aménagement du cimetière	2025 = 3011 crémations 3 actions de communication

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
Axe 4 - Accélérer la transition numérique du territoire, de ses communes et de ses entreprises		
Accompagner les communes dans la mise en œuvre du projet Smart Region	• AMO pour définition et montage des projets communaux • Support aux communes et sensibilisation en matière de cybersécurité • Actions de sensibilisation des communes à la transition numérique • Simplification d'accès aux solutions numériques et outils digitaux pour les communes	/
Accompagner les entreprises dans la numérisation de leurs process	Accompagnements par Entreprendre.wapi	/
Participer au déploiement du Campus Numérique	Accompagnements et actions d'Entreprendre.wapi	/

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
Axe 5 – Contribuer aux objectifs de développement durable		

ODD prioritaires	Cibles prioritaires
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	7.1. Accès à l'énergie 7.2. Energies renouvelables
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	9.1. Infrastructures durables 9.2. Industrialisation durable 9.4. Industries durables
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13.2. Stratégie et planification 13.3. Education et sensibilisation

ODD prioritaires	Cibles prioritaires
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	17.16. Partage des connaissances 17.17. Partenariats public-privé
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	11.3 Urbanisation durable 11.4. Patrimoine culturel et naturel
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.3. Développement économique 8.4. Croissance durable 8.9. Tourisme durable
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.2. Utilisation des ressources naturelles 12.7. Marchés publics durables

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
Axe 6 - Favoriser la mise en place d'une organisation propice au déploiement et la valorisation des talents, basée sur le respect des valeurs et le bien-être des collaborateurs		
Mise en place de nouveaux outils de gestion	Nouveau système ERP	/
Plan de formation		1 formation par personne par an au minimum
Mise en œuvre des ODD		Diagnostic effectué 1 fois par an
Maintien de l'effectif		71 ETP

7 Budget

PLAN STRATÉGIQUE SECTEUR SERVICES GÉNÉRAUX (EN €)				
	Réel 2021	**2023**	**2024**	**2025**
Chiffre d'affaires	206.133,44	178.000,00	178.000,00	178.000,00
Autres produits d'exploitation	2.720.461,02	3.099.253,00	2.962.652,30	3.059.073,15
Ventes et prestations	2.926.594,46	3.277.253,00	3.140.652,30	3.237.073,15
Approvisionnements et marchandises	20.742,98	0,00	0,00	0,00
Services et bien divers	731.043,92	796.179,00	817.429,00	845.552,00
Rémunération, charges sociales et pensions	1.757.860,41	2.023.217,00	1.854.828,30	1.935.897,15
Amortissements	345.381,80	357.955,00	375.464,00	380.584,00
Réduction de valeur et Provisions pour risques et charges	0,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00
Autres charges d'exploitation	6.124,17	0,00	0,00	0,00
Coût des ventes et prestations	2.861.153,28	3.227.351,00	3.097.721,30	3.212.033,15
Résultat d'exploitation	65.441,18	49.902,00	42.931,00	25.040,00
Produits financiers	60.605,99	60.606,00	60.606,00	60.606,00
Charges financières	126.047,17	110.508,00	103.537,00	85.646,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Bénéfice courant avant impôts	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts sur le résultat				
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00

PLAN STRATÉGIQUE SECTEUR PARTICIPATIONS ET ÉNERGIE DURABLE (EN €)				
	Réel 2021	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	227.595,26	287.550,00	313.000,00	307.750,00
Autres produits d'exploitation	101.405,49	20.000,00	0,00	0,00
Ventes et prestations	329.000,75	307.550,00	313.000,00	307.750,00
Approvisionnements et marchandises	2.310,49	7.500,00	7.500,00	7.500,00
Services et bien divers	548.719,68	539.600,00	530.400,00	540.400,00
Rémunération, charges sociales et pensions	84.210,24	0,00	0,00	0,00
Amortissements	183.703,32	111.000,00	16.000,00	9.000,00
Réduction de valeur et Provisions pour risques et charges		0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	96,76	0,00	0,00	0,00
Coût des ventes et prestations	819.040,49	658.100,00	553.900,00	556.900,00
Résultat d'exploitation	-490.039,74	-350.550,00	-240.900,00	-249.150,00
Produits financiers	8.343.938,35	8.332.000,00	8.277.000,00	6.467.000,00
Charges financières	16.943,15	23.750,00	21.100,00	18.400,00
Produits exceptionnels	3.049.576,44	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00
Bénéfice courant avant impôts	10.886.531,90	7.957.700,00	8.015.000,00	6.199.450,00
Impôts sur le résultat	151.106,96	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	10.735.424,94	7.957.700,00	8.015.000,00	6.199.450,00
Prélèvement réserves immunisées	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Résultat à distribuer	10.765.424,94	7.987.700,00	8.045.000,00	6.229.450,00

PLAN STRATÉGIQUE SECTEUR CRÉMATORIUM (EN €)				
	Réel 2021	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	1.279.443,92	1.882.000,00	1.991.000,00	2.105.550,00
Autres produits d'exploitation	26.147,83	22.500,00	22.500,00	22.500,00
Ventes et prestations	1.305.591,75	1.904.500,00	2.013.500,00	2.128.050,00
Approvisionnements et marchandises	22.701,44	81.500,00	84.750,00	87.637,50
Services et bien divers	393.597,49	753.911,00	643.063,82	646.238,60
Rémunération, charges sociales et pensions	604.973,83	784.265,00	802.604,00	839.571,00
Amortissements	279.576,40	462.401,99	459.033,88	456.540,69
Réduction de valeur et Provisions pour risques et charges	15.871,65	-783,00	45.717,00	45.717,00
Autres charges d'exploitation	2.480,93	1.100,00	1.100,00	1.100,00
Coût des ventes et prestations	1.319.201,74	2.082.394,99	2.036.268,70	2.076.804,79
Résultat d'exploitation	-13.609,99	-177.894,99	-22.768,70	51.245,21
Produits financiers	15.516,60	15.500,00	15.500,00	15.500,00
Charges financières	144.848,68	176.038,00	161.318,00	143.619,00
Produits exceptionnels	744.450,30	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Bénéfice courant avant impôts	601.508,23	-338.432,99	-168.586,70	-76.873,79
Impôts sur le résultat				
Résultat de l'exercice	601.508,23	-338.432,99	-168.586,70	-76.873,79

PLAN STRATÉGIQUE SECTEUR ÉTUDES (EN €)				
	Réel 2021	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	1.646.646,43	2.531.900,00	1.019.100,00	1.102.500,00
Autres produits d'exploitation	603.563,11	30.000,00	130.000,00	130.000,00
Ventes et prestations	2.250.209,54	2.561.900,00	1.149.100,00	1.232.500,00
Approvisionnements et marchandises	306.000,00	0	0	0
Services et bien divers	676.388,94	124.933,48	82.355,82	85.942,50
Rémunération, charges sociales et pensions	628.595,67	837.533,00	860.310,00	877.303,00
Amortissements	305.836,08	305.747,18	305.747,18	305.747,18
Réduction de valeur et Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût des ventes et prestations	1.916.820,69	1.268.213,66	1.248.413,00	1.268.992,68
Résultat d'exploitation	333.388,85	1.293.686,34	-99.313,00	-36.492,68
Produits financiers	1,24	0,00	0,00	0,00
Charges financières	140.865,71	124.289,60	115.710,76	106.990,64
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Bénéfice courant avant impôts	192.524,38	1.169.396,74	-215.023,76	-143.483,32
Impôts sur le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	192.524,38	1.169.396,74	-215.023,76	-143.483,32

PLAN STRATÉGIQUE SECTEUR DÉVELOPPEMENT (EN €)				
	Réel 2021	**2023**	**2024**	**2025**
Chiffre d'affaires	13.371.471,66	10.586.550,00	9.392.000,00	9.407.000,00
Variation de stock	-29.940,70	-1.942.000,00	-1.700.000,00	-1.700.000,00
Autres produits d'exploitation	3.486.561,52	1.629.813,00	1.709.512,00	1.531.613,00
Ventes et prestations	16.828.092,48	10.274.363,00	9.401.512,00	9.238.613,00
Approvisionnements et marchandises	3.509.089,45	354.983,00	354.983,00	354.983,00
Services et bien divers	4.278.109,28	2.452.450,52	2.074.046,48	2.098.880,65
Rémunération, charges sociales et pensions	3.012.912,94	3.827.529,00	3.949.935,00	4.043.285,00
Amortissements	2.984.617,14	3.056.001,86	2.790.500,75	3.266.900,30
Réduction de valeur et Provisions pour risques et charges	567.900,50	475.000,00	475.000,00	475.000,00
Autres charges d'exploitation	10.273,10	11.500,00	11.500,00	11.500,00
Coût des ventes et prestations	14.362.902,41	10.177.464,38	9.655.965,23	10.250.548,95
Résultat d'exploitation	2.465.190,07	96.898,62	-254.453,23	-1.011.935,95
Produits financiers	2.793.178,38	2.781.309,36	2.717.612,68	2.887.730,53
Charges financières	974.884,67	904.331,31	837.476,75	764.541,48
Produits exceptionnels	0,00	490.000,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	743.434,38	0,00	0,00	0,00
Bénéfice courant avant impôts	3.540.049,40	2.463.876,67	1.625.682,70	1.111.253,09
Impôts sur le résultat	175.002,74	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	3.365.046,66	2.463.876,67	1.625.682,70	1.111.253,09
Transfert aux réserves immunisées	736.750,00			
Résultat à affecter	2.628.296,66	2.463.876,67	1.625.682,70	1.111.253,09

PLAN STRATÉGIQUE CONSOLIDÉ (EN €)				
	Réel 2021	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	16.731.290,00	15.466.000,00	12.893.100,00	13.100.800,00
Variation de stock	-29.941,00	-1.942.000,00	-1.700.000,00	-1.700.000,00
Autres produits d'exploitation	6.089.679,00	4.801.566,00	4.824.664,30	4.743.186,15
Ventes et prestations	22.791.028,00	18.325.566,00	16.017.764,30	16.143.986,15
Approvisionnements et marchandises	3.860.844,00	443.983,00	447.233,00	450.120,50
Services et bien divers	5.758.618,00	4.667.074,00	4.147.295,12	4.217.013,75
Rémunération, charges sociales et pensions	6.088.553,00	7.472.544,00	7.467.677,30	7.696.056,15
Amortissements	4.123.285,00	4.293.106,03	3.946.745,81	4.418.772,17
Réduction de valeur et Provisions pour risques et charges	583.772,00	524.217,00	570.717,00	570.717,00
Autres charges d'exploitation	18.975,00	12.600,00	12.600,00	12.600,00
Coût des ventes et prestations	20.434.047,00	17.413.524,03	16.592.268,23	17.365.279,57
Résultat d'exploitation	2.356.981,00	912.041,97	-574.503,93	-1.221.293,42
Produits financiers	11.226.495,00	11.189.415,36	11.070.718,68	9.430.836,53
Charges financières	1.403.671,00	1.338.916,91	1.239.142,51	1.119.197,12
Produits exceptionnels	3.050.592,00	490.000,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Bénéfice courant avant impôts	15.230.397,00	11.252.540,42	9.257.072,24	7.090.345,98
Impôts sur le résultat	326.110,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	14.904.287,00	11.252.540,42	9.257.072,24	7.090.345,98
Transfert aux réserves immunisées	736.750,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement réserves immunisées	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Résultat à affecter / distribuer	14.197.537,00	11.282.540,42	9.287.072,24	7.120.345,98

8 Annexes

Composition des organes de gestion d'IDETA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 5 représentants pour chaque affilié (25 communes, la Province du Hainaut et l'intercommunale Westlede), l'Assemblée Générale est compétente pour des décisions telles que la modification des statuts, l'approbation des comptes et du plan stratégique ou encore la nomination des administrateurs. Elle se réunit au minimum deux fois par exercice, en juin et en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : LEFEBVRE Bruno

Vice-Président : PALERMO Vincent

Administrateurs : BALCAEN Ronny, BAUWENS Bernard, BOITE Armand, BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre, BROTCORNE Christian, CASTERMAN Michel, DECALUWE Xavier, DE HANDSCHUTTER Pascal, DELANNOIS Paul-Olivier, DE MECHELEER Line, DEVOS Michel, ENGLEBIN Thomas, FERON Laurence, LOLLIOT Virginie, PARY-MILLE Florine, RICHIR Daniel, VANDERSTICHELEN Marc, VANDERSTRAETEN Roger

Invités permanents : BINGOL Cengiz, LUYTEN Philippe, VERDONCK Christian

BUREAU EXÉCUTIF

LEFEBVRE Bruno - Président,
PALERMO Vincent - Vice-Président,
BROTCORNE Christian, FERON Laurence,
VANDERSTRAETEN Roger

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

DE HANDSCHUTTER Pascal - Président,
BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre, DEVOS Michel,
PARY-MILLE Florine, VANDERSTICHELEN Marc

COMITÉ D'AUDIT

DE HANDSCHUTTER Pascal - Président,
DE MECHELEER Line, DEVOS Michel,
PARY-MILLE Florine, VANDERSTICHELEN Marc

COMITÉ DE GESTION ÉNERGIE & PARTICIPATIONS

LEFEBVRE Bruno - Président, BALCAEN Ronny,
BROTCORNE Christian, FERON Laurence,
RICHIR Daniel, VANDERSTRAETEN Roger

COMITÉ DE GESTION DU SECTEUR CRÉMATORIUM

VANDERSTRAETEN Roger - Président, DEVOS Michel,
BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre, RICHIR Daniel,
BROTCORNE Christian

DE BACKER Sven - Invité permanent représentant Westlede

COMITÉ DE DIRECTION

BONCHOUX Christophe,	**Directeur Général et Entreprises**
BONTEMS Olivier,	**Directeur, Énergie et Solutions Durables**
PARADIS Christian,	**Directeur, Finances et Comptabilité**
PLOUVIER Nicolas,	**Directeur, Aménagement du Territoire et Architecture**
DE VOS Dominique,	**Directrice adjointe, Aménagement du Territoire et Architecture**
SEYNHAEVE Frédéric,	**Secrétaire Général**
BUYENS Ilse,	**Directrice adjointe, Crématorium Les Blancs Arbres**

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

(Décret du 27 mai 2004 modifiant le décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes en vue d'organiser le droit de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées).

Conformément à l'article 16, §1er, du décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes complété par le Décret du 27 mai 2004 :

« Les conseillers communaux des communes associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion des Intercommunales.

Les conseillers communaux des communes associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

Les modalités des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents sont définies dans le Plan stratégique visé au paragraphe 3. La définition de ces modalités n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux. ».

CONSULTATION DE DOCUMENTS

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une Intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent Décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au Conseil d'administration de l'Intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une Intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'Intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le Décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'Intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1°. Concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet ;

- 2°. Est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 3°. Concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel ;
- 4°. Est manifestement abusive ou répétée ;
- 5°. Peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'Intercommunale.

L'Intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1°. À la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie ;
- 2°. À une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret ;
- 3°. Au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'Intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une Intercommunale comporte des informations inexactes ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du Décret.

L'Intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

Lorsque la demande est adressée à une Intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent Décret, il peut adresser à l'Intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'Intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'Intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'Intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'État, coordonnées par Arrêté Royal du 12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'État est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'Intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du Décret relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'Intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent Décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent Décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 0,50 à 2,50 euros ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent Décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une Intercommunale.

Les Conseils d'administration et les membres du personnel de l'Intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent Décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le Conseil d'administration de l'Intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale IDETA du 9 novembre 2005 fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur.

Pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 1 euro + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,50 euro par copie supplémentaire.

Pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 2 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 1,50 € par copie supplémentaire.

Pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur : sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur. Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

VISITES

Les visites des bâtiments et services de l'Intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au Président du Conseil d'administration de l'Intercommunale.

L'Intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1°. Est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2°. Peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3°. Peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette, communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

Lexique

ADEPS	Administration de l'Éducation physique, du Sport et de la Vie en Plein Air
ADT	Agence de Développement Territorial
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BT	Basse Tension
CDWP	Conseil de Développement Wallonie picarde
CER	Communauté d'Énergie Renouvelable
CHWaPi	Centre Hospitalier de Wallonie picarde
CNG/LNG	Compressed Natural Gas/Liquified Natural Gas
CoM	Convention des Maires
DDTSC	Direction Développement Territorial et Services aux Communes
DEE	Direction Équipements Économiques
DEPS	Direction Énergie et Projets Spéciaux
DPR	Déclaration Politique Régionale
DSE	Direction Services aux Entreprises
DSG	Direction Services Généraux
EC	Économie Circulaire
ELKT	Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
ETP	Équivalent Temps Plein
EW	Entreprendre.Wapi
FabLab	Fabuleux Laboratoire
FEADER	Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur le Climat
H_2	Hydrogène
HNDR	Hôpital Notre-Dame à la Rose
HT	Haute tension
IDELUX	Intercommunale de Développement de la province du Luxembourg
IEG	Intercommunale d'Étude et de Gestion (Mouscron et Comines-Warneton)
IFHO	Intercommunale de Financement du Hainaut Occidental
INTERREG	Programme européen de coopération interrégional et transfrontalière
CENEO (ex IPFH)	Intercommunale Pure de Financement du Hainaut
K€	Millier(s) d'euros
M€	Million(s) d'euros
MT	Moyenne Tension
MW	Méga Watt
ORES	Opération de Réseaux de Distribution d'électricité et de gaz naturel de Wallonie
P2T	Power To Gas
PAE	Parc d'Activité Économique
PAED	Plan d'Action Énergie Durable
PAEDC	Plan d'Action Énergie Durable et Climat
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPP	Partenariat Public Privé
PST	Plan Stratégique Transversal
RAVeL	Réseau Autonome des Voies Lentes (destinées aux piétons, cyclistes et cavaliers)
SAMWP	Schéma d'Accessibilité et de Mobilité de Wallonie picarde
SDT	Schéma de Développement du Territoire
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

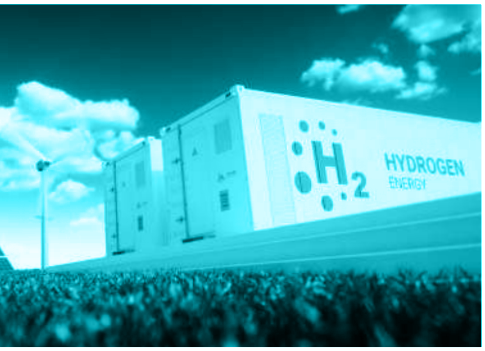

Agence de Développement Territorial IDETA

Quai Saint-Brice, 35
7500 Tournai - Belgique

T | 00 32 69 68 20 02
E | info@ideta.be

IDETA.BE